



ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE  
DE LA FRANCOPHONIE

*XXXIV<sup>e</sup> SESSION*  
*Québec, 4 au 7 juillet 2008*

---

**DOCUMENT N° 52**

\* \* \*

**RAPPORT**

fait au nom de la

**Commission politique**

par

**M. Bongnessan Arsène YÉ**  
(Burkina Faso)

Rapporteur

sur

***Les situations politiques dans l'espace francophone***

Mise à jour : Le 4 juillet 2008

# TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>5</b>
<b>A. SECTIONS SOUS OBSERVATION</b>	
1. <b>HAÏTI</b> .....	<b>7</b>
2. <b>MAURITANIE</b> .....	<b>11</b>
3. <b>REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO</b> .....	<b>15</b>
<b>B. ALERTES SUR CERTAINES SITUATIONS POLITIQUES</b>	
4. <b>ATTAQUES AU MALI ET AU NIGER</b> .....	<b>21</b>
5. <b>BURUNDI</b> .....	<b>25</b>
6. <b>COMORES</b> .....	<b>27</b>
7. <b>COTE D’IVOIRE</b> .....	<b>29</b>
8. <b>GUINEE</b> .....	<b>33</b>
9. <b>LIBAN</b> .....	<b>35</b>
10. <b>REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE – TCHAD – CRISE DU DARFOUR</b> .....	<b>39</b>
<b>C. ENJEUX TRANSVERSAUX</b>	
11. <b>MANIFESTATIONS CONTRE LA VIE CHERE</b> .....	<b>47</b>
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>51</b>



## ANNEXES

Déclarations adoptées par le Bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie	Bujumbura, 1-2 février 2008
Déclaration adoptée par la commission politique	Strasbourg, 10-11 avril 2008
Résolutions adoptées par l'Assemblée régionale Afrique	Antananarivo, 15 mai 2008
Communiqués de presse de l'APF sur les situations politiques	Juillet 2007 à juin 2008
Communiqués de presse de l'OIF sur les situations d'urgence	Juillet 2007 à juin 2008





# INTRODUCTION

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie est un observateur attentif des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone. Elle joue en ce sens un rôle actif en tant que « vigie de la démocratie » et elle propose des mesures qui servent à accompagner les parlements et les gouvernements des pays en situation de crise.

Ce rapport est traditionnellement consacré aux situations de crise qui ont marqué l'actualité politique dans l'espace francophone au cours des derniers mois, et en particulier à l'étude des derniers développements au sein des pays dont le parlement est suspendu au sein de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie en vertu de l'article 5.6 de notre règlement.

*5.6 Au cas où l'ordre constitutionnel d'un Etat est renversé et que le parlement de cet Etat, membre de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie est dissous ou privé de ses pouvoirs, la section représentant ce parlement est suspendue jusqu'au rétablissement d'un ordre constitutionnel conforme aux principes fondamentaux qui inspirent l'Assemblée.*

Parmi les conséquences de la suspension d'une section de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, mentionnons l'impossibilité d'occuper des postes de responsabilité, la suspension de la coopération ainsi que l'impossibilité de participer aux différentes réunions.

Nous constatons que pour la première fois depuis 10 ans, soit depuis l'adoption de la mesure de suspension en 1998, aucune section membre n'est formellement sous le coup d'une telle mesure grâce à la levée de la suspension des sections de la République démocratique du Congo et de la Mauritanie lors de notre dernière Session tenue à Libreville en juillet 2007.

Il y a tout de même un cas d'exception avec la Côte d'Ivoire dont le mandat du parlement est arrivé à terme depuis le 16 décembre 2005 mais où les députés siègent toujours. A l'instar du Groupe de travail international (GTI), le Bureau avait pris acte de ce fait lors de sa réunion de Nouméa en février 2006. Dès lors, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie a considéré que la question de la réintégration de la section ivoirienne sera étudiée lors de l'élection des députés suite à des élections libres, fiables et transparentes reconnues par la communauté internationale.

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie met sous observation pendant une période de deux ans toute section dont la suspension vient d'être levée. Cette disposition mise en place en 2003 n'enlève aucune prérogative à la section concernée, car elle peut participer aux réunions et bénéficier de l'ensemble des programmes de coopération, mais la situation dans le pays concerné est étudiée lors de chacune des réunions de la commission politique et du Bureau.

Au terme des deux années, comme ce fut le cas pour la République centrafricaine lors de la Session de Libreville, la mise sous observation est automatiquement levée si notre évaluation est favorable. La commission politique doit déterminer à Québec si elle maintient ou non la mise sous observation de la section haïtienne.



## Récapitulatif du statut des sections de l'APF

Sections	Début de la suspension	Levée de la suspension	Levée de la mise sous observation
<b>Comores</b>	juillet 1999	juillet 2004	juillet 2006
<b>Congo - Brazzaville</b>	juillet 1998	juillet 2003	juillet 2005
<b>Côte d'Ivoire</b>	juillet 1998	Juillet 2001	<i>Non applicable</i>
<b>Guinée Bissau</b>	janvier 2004	juillet 2004	juillet 2006
<b>Haïti</b>	janvier 2004	juillet 2006	<i>(juillet 2008)</i>
<b>Mauritanie</b>	août 2005	juillet 2007	<i>(juillet 2009)</i>
<b>RCA</b>	juillet 2003	juillet 2005	juillet 2007
<b>RDC</b>	-	juillet 2007	<i>(juillet 2009)</i>
<b>Rwanda</b>	juillet 1998	juillet 2004	juillet 2006

Ce rapport préliminaire sera donc consacré aux sections dont la situation politique est sous observation au sein de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie : **Haïti**, la **Mauritanie** et la **République démocratique du Congo**.

Il sera également question des derniers événements politiques survenus en **Côte d'Ivoire**, au **Liban** et au **Darfour** dont la crise a des répercussions importantes pour deux de nos sections membres, soit la **République centrafricaine** et le **Tchad**.

Suite aux débats de la réunion de Strasbourg, les situations politiques au **Burundi**, aux **Comores** et en **Guinée** seront abordées, de même que les récentes attaques armées survenues au **Mali** et au **Niger** et les **manifestions contre la vie chère** s'étant déroulées dans de nombreux pays de l'espace francophone.



## A. SECTIONS SOUS OBSERVATION

### 1. HAÏTI

Le Premier ministre Jacques-Edouard Alexis, en fonctions depuis 2006, a été renversé le 12 avril par une motion de censure votée à l'unanimité des 16 sénateurs présents, insatisfaits de sa gestion face à la montée des prix des produits de première nécessité.

Le président haïtien René Préal a désigné à la fin juin Mme Michèle Pierre-Louis comme nouveau Premier ministre. Mme Pierre-Louis est la troisième personne choisie pour succéder au Premier ministre Jacques-Edouard Alexis. Les deux autres Premiers ministres désignés, Ericq Pierre et Robert Manuel, ont été rejetés par les parlementaires haïtiens.

Au moment de mettre sous presse ce rapport, les sénateurs devaient se prononcer sur ce choix du chef de l'Etat. Les parlementaires sont invités dans un premier temps à se prononcer sur la désignation en se basant sur les documents d'identité du postulant. Ensuite le Premier ministre désigné est invité à présenter sa politique de gouvernement aux deux chambres du Parlement haïtien.

Le pays a ainsi été dépourvu de Premier ministre pendant plus de deux mois.

Le nouveau représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies en Haïti, le Tunisien Hédi Annabi, a affirmé que le calme était revenu suite « aux émeutes de la faim » qui ont secoué Haïti début avril 2008, faisant six morts (dont un policier de l'ONU), des centaines de blessés, et d'importants dégâts matériels. Il a néanmoins souligné que les efforts de stabilisation politique et économique du pays avaient subi un revers sérieux. Nous reviendrons sur ces émeutes dans la dernière partie du rapport.

Depuis son investiture en mai 2006, le président haïtien René Préal s'est attaché à rétablir la sécurité dans ce pays ravagé par la violence. Ces derniers mois ont été marqués par un regain de criminalité et une recrudescence des enlèvements (le nombre moyen des enlèvements commis chaque mois depuis décembre 2007 est de 28, contre 11 six mois plus tôt).

La présence des 7060 militaires et des 2000 policiers internationaux de la Mission de stabilisation de l'ONU (Minustah), déployés dans ce pays depuis 2004, contribue au maintien de la sécurité dans le pays. Des formateurs onusiens doivent participer à la formation d'un millier de policiers haïtiens pour renforcer le corps de police constitué d'environ 8000 membres, ce qui semble nettement insuffisant. Le programme de formation permettra d'atteindre les 14 000 policiers d'ici 3 ans. Le gouvernement haïtien a également demandé une assistance des Nations Unies pour renforcer le système judiciaire du pays, et améliorer les conditions de détention très critiquées.



Le renouvellement d'un tiers des sénateurs devait avoir lieu en décembre 2007 mais a été reporté suite à un conflit entre les membres du Conseil électoral provisoire (CEP). Le président haïtien René Préal a nommé un nouveau Conseil électoral provisoire composé de neuf membres, mais aucune date n'a encore été fixée pour la tenue de ces élections. Les parlementaires élus en 2006 pour deux ans continueront à siéger en attendant la publication d'une nouvelle loi électorale.

Outre l'organisation de ces élections, le nouveau Conseil électoral provisoire devra organiser des élections indirectes pour la mise en place des assemblées municipales et départementales, les conseils départementaux et le conseil interdépartemental prévus par la constitution haïtienne. Il est étonnant de constater que la Constitution impose une telle fréquence de scrutins. Le président René Préal a d'ailleurs dénoncé ces failles de la constitution votée en 1987, notamment la grande fréquence des élections qui est source d'instabilité politique dans le pays et dont le coût est très élevé.

### ➤ **Les positions et les mesures prises par l'APF**

Lors de sa XXXII<sup>e</sup> session, qui s'est tenue à Rabat (Maroc) en juillet 2006, l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie a décidé à l'unanimité de lever la mesure de suspension de sa section haïtienne, compte tenu du bon déroulement des scrutins présidentiel et législatifs.

Suite à la réintégration de la section haïtienne, une mission de haut niveau a été envoyée à Port-au-Prince, conduite par M. Bernard Patry, alors Président de l'APF. Elle était en outre composée de M. Michel Bissonnet, Président de l'Assemblée nationale du Québec, M. Bruno Bourg Broc, Président délégué de la section française, M. Antoine Kolawole Idji, Président de l'Assemblée nationale du Bénin, et de M. Jacques Legendre, Secrétaire général parlementaire.

L'APF a également organisé à Port-au-Prince, un séminaire parlementaire sur le thème de la démocratie et de la bonne gouvernance du 8 au 10 mars 2007, et un séminaire d'information et de sensibilisation sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes les 3-4 mai 2007.

Conformément à une décision du Bureau, la section haïtienne a été mise sous observation pour une période de deux ans, au terme desquels cette mesure doit être levée automatiquement, si aucune situation de crise n'est constatée en Haïti. L'Assemblée Parlementaire de la Francophonie doit donc se prononcer sur cette question lors de la Session de Québec.





## ➤ **Les positions et les mesures prises par l'OIF**

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est chargée de la mise en œuvre d'un projet d'appui à la justice en Haïti. Le comité de pilotage de ce projet s'est réuni à Port-au-Prince le 18 janvier 2008 en présence du Ministère de la justice et de la sécurité publique d'Haïti et des partenaires financiers, le Canada et l'Union européenne. Le comité a souligné la pertinence du projet au vu de la situation actuelle en Haïti, qui appelle une réforme urgente du secteur de la justice.

Compte tenu des retards enregistrés, le comité de pilotage a décidé de proroger d'un an la durée de mise en œuvre du projet, soit jusqu'au 30 septembre 2009. Il a validé l'approche stratégique et le plan de travail de l'OIF, tout en lui demandant de l'adapter aux nouvelles échéances, tant en terme de délais que de prévisions budgétaires. Cette mise à jour devait être présentée au Comité à la fin du mois de mars 2008.



## 2. MAURITANIE

Peu de temps après son élection en mars 2007, le président Sidi Mohammed Ould Cheikh Abdellahi a réclamé un renforcement du dispositif de lutte contre l'esclavage, malgré son abolition officielle en 1981 et l'adoption d'une loi en 2003. Ces textes contenaient toujours, selon des associations de défense des droits de l'Homme, des aspects vagues sur des questions essentielles et édictaient des peines en deçà de celles généralement prévues pour des crimes similaires.

L'Assemblée nationale mauritanienne a adopté à l'unanimité au début du mois d'août une loi criminalisant pour la première fois l'esclavage : le texte prévoit des peines allant de cinq à dix ans de prison ferme pour les esclavagistes, punit de deux ans de prison l'apologie de l'esclavage, et prévoit des sanctions contre les autorités qui ne s'en préoccuperaient pas. Une campagne de sensibilisation sur cette loi a été lancée en décembre dernier.

Le Président mauritanien a également instauré un important dialogue sur la question des réfugiés négro-mauritaniens vivant au Sénégal et au Mali. Quelque 24 000 réfugiés négro-mauritaniens, chassés de leur pays entre 1989 et 1991 après des affrontements inter-ethniques, vivent toujours avec leurs familles dans des localités sénégalaises le long du fleuve Sénégal. Des journées de concertation se sont ainsi tenues en novembre 2007 pour évoquer les questions liées au retour, à l'accueil et à la réinsertion de ces expulsés. Les discussions ont abouti à un consensus sur une solution qui devra tenir compte des devoirs de mémoire et de pardon pour la Nation, de justice et de réparation pour les victimes.

Pour la première fois depuis 1986, le gouvernement mauritanien a rencontré les principaux mouvements négro-mauritaniens en exil, et a conduit en parallèle des négociations avec le Sénégal et le Mali pour leur rapatriement. Selon le Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), 12 600 réfugiés ont déjà exprimé le souhait de rejoindre les 35 000 membres de leur communauté déjà revenus au pays en 1997-1998. Une réunion tripartite entre la Mauritanie, le Sénégal et le HCR s'est tenue en janvier 2008 à Nouakchott pour mettre en place le calendrier de rapatriement des réfugiés mauritaniens. Les premiers rapatriements ont ainsi débuté le 29 janvier 2008. Le parachèvement du processus du retour des réfugiés négro-mauritaniens au Sénégal et au Mali figure parmi les défis majeurs que devra relever le nouveau gouvernement mauritanien, récemment formé.

Le 6 mai 2008, le Premier ministre mauritanien, Zeine Ould Zeidane, en fonction depuis avril 2007, a présenté sa démission au président Sidi Ould Cheikh Abdallahi, qui l'a remplacé par Yahya Ould Ahmed Waghf, président du parti majoritaire au Parlement, le Pacte national pour la démocratie et le développement (PNDD), et ancien ministre chargé du secrétariat général de la présidence de la République. Aucune explication n'a été officiellement donnée, mais cette démission intervient dans le contexte d'une crise alimentaire et de nouvelles menaces terroristes.



Alors que le précédent cabinet était composé de 26 membres, le gouvernement formé par le nouveau Premier ministre mauritanien en compte 30 (24 ministres et 6 secrétaires d'Etat), dont quatre sont issus de deux partis d'opposition : l'Union des forces du progrès (UFP, deuxième parti d'opposition du pays), et le Rassemblement national pour la réforme et le développement (RNRD). Une dizaine de membres du nouveau gouvernement sont issus du précédent. Il est à noter que premier parti d'opposition mauritanien, le Rassemblement des forces démocratiques (RFD), qui compte 16 députés à l'Assemblée, a refusé de rejoindre ce nouveau gouvernement de coalition.

Une motion de censure a été déposée début juillet à l'Assemblée nationale par un groupe de députés appartenant au parti au pouvoir, le Pacte national pour la démocratie et le développement (PNDD). Le Président Sidi Ould Cheikh Abdallahi a menacé de dissoudre le Parlement. Cette motion, la première déposée depuis l'indépendance du pays en 1960, vise à sanctionner le gouvernement accusé d'avoir échoué dans sa mission « sur les plans de la politique économique et sociale ». Les députés à l'origine de cette motion contestent également l'inclusion de deux partis de l'opposition dans de l'équipe gouvernementale alors qu'ils sont peu représentés à l'Assemblée.

Le Premier ministre Yahya Ould Ahmed Waghf a finalement présenté la démission de son gouvernement le 3 juillet dernier et a été immédiatement reconduit à son poste par le Président pour former une nouvelle équipe.

Lors de la 13<sup>e</sup> Conférence intergouvernementale de la Méditerranée occidentale (CIMO)<sup>1</sup> qui s'est tenue le 22 mai 2008 à Nouakchott, les ministres de l'Intérieur des dix pays membres, dont celui de la Mauritanie, se sont mis d'accord pour renforcer leur lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée, par le biais d'une stratégie commune. Les ministres participants ont constaté l'émergence d'un terrorisme « de zone » transfrontalier dans la région Maghreb-Sahel. En effet, depuis que le GSPC (Groupe salafiste pour la prédication et le combat) a succédé aux GIA (Groupes islamistes armés), et s'est autoproclamé Branche d'Al Qaïda Maghreb islamique (BAQMI), il a étendu son action dans le désert algérien, puis jusqu'au nord du Mali, au Niger, et maintenant sur la frontière mauritanienne. Face à ces nouvelles menaces, le gouvernement mauritanien a opéré une restructuration de l'armée et de la police en nommant le colonel Mohamed Ould El Hadi, expert en matière de renseignements, au poste de directeur général de la sûreté nationale, en charge de la police.

Début mai, "Al-Fadhila"(vertu en arabe), un parti politique mauritanien non représenté au parlement, a menacé de quitter le gouvernement récemment formé, si celui-ci ne rompt pas immédiatement les relations diplomatiques établies avec Israël depuis 1999<sup>2</sup>. A Nouakchott, plusieurs centaines de Mauritaniens ont formulé la même demande, lors d'une manifestation à l'occasion du 60<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de l'Etat d'Israël. Le nouveau Premier ministre mauritanien, Yahya Ould Ahmed El Waghf, a indiqué que la question de la rupture des relations avec Israël n'était pas à l'ordre du jour.

---

<sup>1</sup> La CIMO entre dans le cadre du "dialogue 5+5", un forum d'échanges politiques informels regroupant dix pays riverains du bassin occidental de la Méditerranée: les cinq pays de l'Union du Maghreb arabe (Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie, Tunisie), ainsi que cinq pays de l'Union européenne (Espagne, France, Italie, Malte et Portugal).

<sup>2</sup> La Mauritanie est un des rares pays de la Ligue arabe (avec l'Egypte et la Jordanie) à avoir des relations diplomatiques avec l'état hébreu.



Entre fin décembre 2007 et avril 2008, la Mauritanie a été victime de trois attentats meurtriers. Quatre touristes français ont été tués à Aleg (sud de la Mauritanie) le 24 décembre 2007, provoquant un vif émoi et l'annulation de l'édition 2008 du rallye Paris-Dakar. Depuis fin avril, les forces de l'ordre ont mené avec succès plusieurs opérations, arrêtant une vingtaine de personnes, dont le très recherché Sidi Ould Sidina, un des tueurs présumés des français. Avant d'être arrêté début mai, le suspect qui s'était évadé du palais de justice de Nouakchott le 2 avril 2008, avait échappé aux forces de l'ordre à plusieurs reprises, notamment lors d'une fusillade le 7 avril.

A cette date, un affrontement entre islamistes et forces de sécurité a fait trois morts, deux jihadistes et un policier. Le procureur de la République de Nouakchott, Mohamed Abdallahi Ould Tiyib, a affirmé que les terroristes salafistes impliqués dans ces affrontements étaient affiliés au GSPC algérien, et s'apprêtaient à mener des attentats en Mauritanie. Des armes, des explosifs et des grenades provenant de l'étranger ont été retrouvés par la police.

Quatre soldats mauritaniens ont également été tués le 27 décembre 2007 près de la garnison militaire d'El-Ghallawiya, à environ 700 km au nord-est de Nouakchott. Une attaque revendiquée par Al-Qaïda a aussi visé l'ambassade d'Israël en Mauritanie le 1<sup>er</sup> février 2008. Aucun membre du personnel de l'ambassade d'Israël n'a été blessé lors de l'attaque, mais trois clients français d'un restaurant voisin ont été blessés. Le principal suspect, Al-Khadim Ould Essemman, a été arrêté. Il était recherché depuis son évasion de la prison de Nouakchott en avril 2006, et visé par un mandat d'arrêt international depuis cette attaque contre la représentation diplomatique israélienne. Il avait été condamné en 2007 à deux ans de prison pour terrorisme

### ➤ **Les positions et les mesures prises par l'APF**

Lors de la Session de Libreville, en juillet 2007, l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie a décidé à l'unanimité de lever la mesure de suspension de sa section mauritanienne.

Suite à une demande de coopération de la part du Parlement mauritanien, un premier séminaire parlementaire d'échanges s'est tenu à Nouakchott, les 5 et 6 décembre 2007, à l'attention de tous les parlementaires mauritaniens, députés et sénateurs, sur les thèmes du rôle du parlementaire, de la fonction de contrôle, de la fonction publique parlementaire et de la diplomatie parlementaire. Il a été animé par : M. Idriss Outmane Djame, député (Tchad), M. Seydou Diouf, député (Sénégal) pour la région Afrique; Mme Madeleine Dubé, députée (Nouveau Brunswick), Mme Johanne Gonthier, députée (Québec), pour la région Amérique; M. Michel Sapin, député (France), M. Blagoj Zasov, député (Ex-République yougoslave de Macédoine), pour la région Europe.

Du 20 au 22 mai 2008, le Réseau des femmes parlementaires a organisé un autre séminaire de formation et d'échanges à Nouakchott, au profit des femmes parlementaires mauritaniennes, dont le thème était la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ([CEDEF](#)). Le séminaire a réuni autour des parlementaires mauritaniennes et certains de leurs collègues, Mme Pramila Patten, experte du Comité CEDEF (Maurice), Mme Marie Rose Nguini Effa, députée (Cameroun), Mme Bangon Sayarath,



députée (Laos), Mme Lise Thériault, députée (Québec), Mme Francine John-Calame, Conseillère nationale (Suisse). Des représentantes de la société civile ont également participé à ce séminaire.

### ➤ **Les positions et les mesures prises par l'OIF**

En octobre 2007, le Secrétaire général de la Francophonie, M. Abdou Diouf, s'est entretenu avec Sidi Mohamed Ould Cheikh Abdellahi, Président de la République Islamique de Mauritanie, à l'occasion de sa visite d'Etat en France. Le Président mauritanien a remercié M. Abdou Diouf, pour l'accompagnement de la Francophonie lors de la période de transition, le soutien au processus électoral et au renforcement des capacités dont son pays a bénéficié. Ensemble, ils ont également abordé les perspectives de renforcement de la coopération entre l'Organisation internationale de la Francophonie et la Mauritanie, tout particulièrement dans le domaine de l'éducation.



### 3. REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Il convient de faire le point sur la situation en République démocratique du Congo depuis la décision prise à Libreville en juillet 2007 de lever la mesure de suspension de cette section, et plus particulièrement depuis la mission d'information et de contact conduite par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie en septembre 2007.

En effet, le climat demeure tendu dans les provinces de l'Est, frontalières de l'Ouganda, du Rwanda et du Burundi, où des groupes armés locaux et étrangers sont toujours actifs, et où des combats souvent meurtriers opposent l'armée régulière à des soldats dissidents.

Une conférence sur la paix dans ces provinces de l'Est s'est tenue à Goma en janvier à l'initiative du président Joseph Kabila avec des parlementaires, des représentants du pouvoir exécutif, des groupes armés et de membres de la société civile. Cette conférence devait aborder les problèmes posés par la présence de groupes armés locaux et étrangers, la question de la surveillance des frontières, du trafic illicite de minerais ainsi que de la prolifération des armes dans la région. Les délégués des différents groupes armés locaux opérant dans la région, notamment ceux du Congrès national pour la défense du peuple (CNDP), mouvement politico-militaire du général déchu Laurent Nkunda, ont participé à cette conférence.

Un projet d'acte d'engagement pour la paix, la sécurité et le développement durable des Kivu a été approuvé par les mouvements politico-militaires des Nord et Sud-Kivu le 22 janvier 2008. Cet accord prévoit, outre l'arrêt total et immédiat des hostilités dans les deux provinces :

- le retrait des combattants du général Nkunda de leurs positions avancées dans le Nord-Kivu occupées pour l'essentiel depuis l'échec d'une offensive gouvernementale en décembre 2007 ;
- la mise sur pied d'une commission technique pour déterminer les zones de désengagement des troupes belligérantes et des zones tampons, où seront déployés des Casques bleus pour veiller au respect du cessez-le-feu et à la sécurisation des populations civiles ;
- la présence d'observateurs de la SADC (Communauté de développement d'Afrique australe) et de la CEEAC (Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale) ;
- la promulgation par le gouvernement d'une loi d'amnistie pour faits de guerre et insurrectionnels.



Le programme *Amani* (paix, en swahili) de sécurisation et reconstruction des Kivu a officiellement été lancé le 3 avril 2008 à Goma (Nord-Kivu) en présence de représentants de l'Etat, des groupes armés et de la communauté internationale. Ce programme prévoit notamment de veiller au cessez-le-feu, au désengagement progressif des troupes sur le terrain, à la démobilisation des combattants, à la sécurisation des populations et à la création de conditions favorables au retour des réfugiés et déplacés. Tous les groupes armés étaient représentés à cette cérémonie, y compris la coalition de miliciens locaux Maï Maï des Patriotes résistants congolais (Pareco), qui avait annoncé son retrait du processus, s'estimant écartée des postes à responsabilité au sein des différentes commissions et sous-commissions du programme.

Depuis, cet acte d'engagement pour la paix est violé presque quotidiennement. Fin avril 2008, près de 43 personnes, dont 34 civils, ont été tuées dans une série d'affrontements entre les hommes de Laurent Nkunda et des miliciens locaux Maï Maï (Pareco, Patriotes résistants congolais). Des accrochages similaires se sont répétés au mois de mai, tuant notamment 7 congolaises, prises dans un échange de tir.

Depuis août 2007, le Nord-Kivu est le théâtre de violents affrontements entre l'armée régulière, les Forces armées de la RDC (FARDC) qui y ont déployé près de 25 000 hommes, et les 4000 soldats insurgés ralliés au général déchu Nkunda, mais aussi entre ces derniers et des miliciens locaux Maï Maï ou des rebelles hutus rwandais (FDLR). Laurent Nkunda se pose en protecteur de la communauté tutsi et réclame officiellement la neutralisation des rebelles hutus rwandais basés en RDC, dont certains ont participé au génocide rwandais de 1994. Il exige aussi le retour des congolais réfugiés depuis des années dans les pays voisins.

En conséquence, les civils fuient la violence de ces affrontements, ce qui provoque des déplacements de populations. Les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu compteraient au total plus d'un million de déplacés de guerre et des centaines de milliers de femmes y auraient été victimes de viols ces dernières années.

L'Assemblée nationale a adopté à la fin mars 2008 - à une immense majorité - une motion des députés du Nord-Kivu interpellant le gouvernement sur l'insécurité dans les provinces de l'est et en particulier à Goma où les meurtres se multiplient.

Le 7 mai 2008, l'Assemblée nationale de la RDC a adopté une résolution qui recommande au gouvernement de contraindre au rapatriement, par la négociation ou la force, les quelques 15 000 éleveurs étrangers armés, présents depuis près de huit ans dans l'extrême nord-est du pays. Venus principalement du Tchad, de la Centrafrique, de Libye et du Soudan, les Mbororo sont accusés de se livrer à des actes de pillage et de destruction de l'environnement. Les députés ont recommandé leur désarmement, le déploiement d'unités de l'armée congolaise, ainsi que l'usage de la diplomatie parlementaire avec les pays concernés. L'Assemblée a également demandé le rapatriement des rebelles soudanais de l'Armée populaire de Libération du Soudan (SPLA) et ougandais de l'Armée de résistance du seigneur (LRA).



Fin mai 2008, la Conférence Internationale pour la Région des Grands Lacs africains (CIRGL), qui regroupe 11 Etats<sup>3</sup> a offert de soutenir militairement la RDC pour démanteler les milices rebelles qui opèrent dans l'Est. Une conférence sur le rapatriement des rebelles rwandais s'est également tenue à Kisangani. A cette occasion, le Congrès national pour la démocratie (CND), un groupe rebelle, s'est engagé à désarmer, et a demandé une relocalisation de ses combattants, ainsi que l'obtention du statut de réfugié. En revanche le principal mouvement de rebelles hutus rwandais basé en RDC, les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) a refusé d'être associé à cette rencontre.

La région du Bas Congo (province de l'ouest de la RDC) est également touchée par les violences. Ces derniers mois des affrontements ont eu lieu entre la police et le mouvement politico-religieux Bundu dia Kongo (BDK)<sup>4</sup>, entraînant une répression brutale des forces de l'ordre, et faisant plus d'une centaine de morts. En mars 2008, le gouvernement congolais a retiré l'agrément à ce mouvement car ses activités sont contraires au dossier présenté au ministère de la justice. L'Assemblée nationale a recommandé l'ouverture d'une enquête indépendante sur les dernières violences, demandé au BDK de clarifier son statut et exigé le démantèlement des camps d'entraînement de ce mouvement.

Par ailleurs, le sénateur de l'opposition et ex Vice-président de la RDC, Jean Pierre Bemba, a été arrêté le 24 mai 2008 à Bruxelles par les autorités belges qui exécutaient un mandat d'arrêt du procureur de la Cour Pénale Internationale (CPI), émis la veille et tenu secret. Le mandat contient trois charges de crimes contre l'humanité, et cinq charges de crimes de guerre (dont des viols et actes de tortures), commis entre octobre 2002 et mars 2003. A l'époque, les hommes du Mouvement de libération du Congo (MLC) dirigé par M. Bemba, étaient allés appuyer le régime du président centrafricain d'alors, Ange-Félix Patassé, face à une tentative de coup d'Etat du général François Bozizé.

M. Bemba vivait en exil au Portugal depuis le 11 avril 2007, date à laquelle il avait quitté la RDC sous escorte de blindés de l'ONU, après des affrontements meurtriers entre ses hommes et les soldats de l'armée régulière. Il envisageait de rentrer en RDC mais souhaitait que le gouvernement garantisse sa sécurité qu'il estimait menacée. Trois chefs rebelles congolais (Thomas Lubanga, Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui) ont déjà été arrêtés par la CPI pour des crimes de guerre commis en Ituri. Un quatrième suspect, Bosco Ntaganda, fait toujours l'objet d'un mandat d'arrêt.

Depuis des semaines, de profonds désaccords divisent les différents groupes parlementaires d'opposition sur les termes d'un règlement intérieur, dont l'adoption est un préalable à la désignation d'un porte-parole, conformément à une loi promulguée le 4 décembre 2007 sur le statut de l'opposition politique en RDC. Plusieurs groupes se sont clairement opposés au projet de règlement du MLC qui propose que le porte parole de l'opposition soit désigné par consensus (ou par un vote), que sa présence physique ne soit pas obligatoire, et que le poste soit attribué pour la durée de la législature. Plusieurs autres partis

---

<sup>3</sup> Angola, Burundi, Centrafrique, Congo-Brazzaville, RDC, Kenya, Ouganda, Rwanda, Soudan, Tanzanie et Zambie.

<sup>4</sup> Bundu dia Kongo (Royaume du Kongo) est un groupe d'opposition religieux sécessionniste qui prône la restauration de l'ex-royaume Kongo, qui s'étendait au XV<sup>e</sup> siècle sur l'actuel Bas-Congo, une partie de l'Angola, du Congo et du Gabon.





d'opposition estiment au contraire que l'opposition étant plurielle, la fonction de porte-parole devrait être confiée successivement aux différentes composantes de l'opposition.

### ➤ **Les positions et les mesures prises par l'APF**

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie a conduit du 17 au 20 septembre 2007 une mission d'information et de contact à Kinshasa. La délégation était conduite par M. Guy Nzouba Ndama, Président de l'APF, Président de l'Assemblée nationale du Gabon, et composée également de MM. Jacques Legendre, Secrétaire général parlementaire, sénateur français, et Freddy Deghilage, chargé de mission Europe, député (Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles).

Elle s'est entretenue notamment avec M. Antoine Gizenga, Premier ministre, M. Léon Kengo Wa Dondo, Président du Sénat, M. Vital Kamerhe, Président de l'Assemblée nationale, M. William Lacy Swing, chef de la Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), de nombreux acteurs de la vie politique et sociale en RDC, et les représentants diplomatiques de l'Ambassade de France, du Gabon et de la délégation de la Communauté française/Wallonie-Bruxelles.

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie a réaffirmé son engagement à appuyer le Parlement de la RDC. Dans ce cadre, elle organisera dès les prochains mois des séminaires d'information et d'échanges ayant notamment pour thème le statut et le rôle de l'opposition dans la vie parlementaire, et la place de la femme dans la vie politique.

La commission politique de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, qui s'est réunie les 10-11 avril 2008 à Strasbourg (France), a encouragé toutes les mesures de nature à garantir la réforme de l'armée et le désarmement, la démobilisation, et la réinsertion de combattants. La commission a également exhorté les pays de la région à instaurer des conditions favorables au retour volontaire des réfugiés et des ex-combattants, et à poursuivre leur coopération en vue de mettre un terme aux activités des groupes armés illégaux. D'autre part, la commission a recommandé au Secrétaire général de la Francophonie de veiller à impliquer l'OIF dans les prochaines étapes de la consolidation des institutions et du processus de paix en RDC. La commission politique a enfin déclaré faire sienne la déclaration du Comité directeur du Réseau des femmes parlementaires de la Francophonie sur les violences à l'égard de la population civile à l'est de la République démocratique du Congo (voir Déclaration de Strasbourg en annexe).



## ➤ Les positions et les mesures prises par l'OIF

A la suite de la mission de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) organisée en 2007 en RDC, une mission d'expertise et d'évaluation de la DDHDP<sup>5</sup> a séjourné à Kinshasa, du 23 février au 1<sup>er</sup> mars 2008. Cette mission visait à définir les modalités de l'assistance que la Francophonie apportera - conjointement avec le PNUD - à la préparation des prochaines élections locales, en particulier dans le domaine du contentieux électoral.

Cette mission a également examiné les conditions de la mise en œuvre de la décentralisation, notamment en ce qui concerne les questions portant sur la gouvernance. Les échanges avec les autorités congolaises et ses partenaires internationaux ont permis de noter les attentes en matière de renforcement des capacités des institutions, de la mise en œuvre de la décentralisation ainsi que de la formation du personnel de la magistrature dont le déficit actuel est fortement souligné.

Lors de la 66<sup>e</sup> Session du Conseil Permanent de la Francophonie, qui s'est tenue le 7 avril 2008 à Paris, la représentante de la RDC s'est félicitée de la mission que l'Administrateur de l'OIF a effectuée à Kinshasa en janvier 2008. Nous n'avons cependant aucun détail sur les sujets qui ont été abordés à cette occasion et sur les suites qui y seront données sur le plan de la coopération, outre la mission d'expertise et d'évaluation précédemment évoquée. Il faudra en conséquence interroger les représentants de la Francophonie à ce sujet pour obtenir de plus amples détails.

---

<sup>5</sup> Délégation à la Paix, à la Démocratie et aux Droits de l'Homme



## **B. ALERTES SUR CERTAINES SITUATIONS POLITIQUES**

### **4. ATTAQUES ARMEES AU MALI ET AU NIGER**

Vous me permettez de vous faire part d'attaques armées qui se sont produites au Mali et au Niger et qui sont revendiquées par certains chefs d'origine touarègue. La commission politique, réunie à Strasbourg en avril 2008, a jugé ces faits suffisamment importants et inquiétants pour poursuivre l'étude de la situation dans ces pays lors de sa prochaine réunion.

#### **Mali**

Au Nord-est du Mali, le groupe du chef rebelle touareg Ibrahim Ag Bahanga a repris les hostilités le 20 mars 2008 en violation des accords d'Alger signés en juillet 2006 entre l'Etat et la rébellion touarègue malienne. Il a kidnappé le lendemain 33 militaires maliens qui étaient toujours détenus lors de la réunion de la commission politique de Strasbourg.

Un protocole d'entente a cependant été signé à Tripoli le 3 avril 2008 mettant fin aux hostilités, après un cessez-le-feu conclu dans la matinée. Le sort des militaires maliens doit être réglé par un plan de mise en œuvre qui sera validé par les parties sous la médiation de la Fondation Kadhafi.

Des rebelles ont lancé le 21 mai 2008 un assaut contre le poste militaire d'Abeïbara (150 km de Kidal) qui a fait officiellement 32 morts dont 15 militaires, le bilan le plus lourd depuis des années. Le 2 juin 2008, une mission de ravitaillement de l'armée a également été visée par des hommes d'Ag Bahanga, rejoints par des membres de l'Alliance démocratique du 23 mai pour le changement (ADC, ex-rébellion), signataire de l'accord d'Alger.

En juin 2008, le président Touré, partisan d'un dialogue pour la résolution de cette crise, a réaffirmé que les accords d'Alger demeurent le cadre du règlement à long terme de la situation au Mali, précisant que l'armée combattrait tout groupe d'assaillants non signataire de cet accord, et répondrait désormais sans hésitation aux attaques des groupes de rebelles. Ces accords de paix stipulent que les Touaregs ne réclameront plus l'autonomie de leur région tandis que le gouvernement accélérera le développement des régions du Nord. Le chef rebelle se plaint régulièrement du redéploiement progressif de l'armée malienne dans l'extrême nord du Mali, zone carrefour située à plus de 2000 km au nord de la capitale Bamako.

En réponse à ces attaques, l'armée a mené une offensive le 3 juin contre la base d'Ibrahim Ag Bahanga, à Tin Assalak (nord-est). Selon le bilan officiel, une vingtaine de rebelles ont été tués, plusieurs blessés et d'autres faits prisonniers, alors que l'armée n'a déploré qu'un blessé léger. Une fois les combats terminés, Bamako a annoncé les nominations de nouveaux dirigeants à la tête de l'armée, de la police et de la gendarmerie.



Dans le même temps, l'ambassadeur d'Algérie au Mali, pays médiateur de la crise touarègue, a pris contact avec le président malien et le chef rebelle Ibrahim Ag Bahanga afin de relancer le processus de paix. De plus, le président libyen Mouammar Kadhafi a dépêché des notables au Mali pour une mission d'apaisement. Ces notables, membres d'une association populaire et sociale des tribus du Grand Sahara, ont été reçus par le président malien après avoir rencontré des rebelles touaregs.

## Niger

L'armée nigérienne a de son côté annoncé avoir mené du 19 au 29 mars 2008 une vaste offensive contre les bases de rebelles au cœur du désert du nord du Niger au cours desquels cinq soldats et une dizaine de rebelles ont été tués. Il s'agissait de la première grande opération menée contre les rebelles du Mouvement nigérien pour la justice (MNJ) retranchés depuis près de deux ans dans les montagnes de l'Air. Le 23 mai 2008, l'armée nigérienne a mené une deuxième offensive militaire d'envergure contre des bases du MNJ dans la zone d'Iferouane (Nord). Cette offensive a fait 11 victimes parmi les rebelles et a permis de saisir d'importantes quantités d'armes, de munitions et de mines antichars qui étaient en leur possession.

Depuis le début 2007, les autorités nigériennes font face à des opérations meurtrières du MNJ contre des postes militaires dans le nord du pays. Ce groupe, dissident d'autres mouvements touaregs qui ont signé en 1995 un accord avec le gouvernement nigérien mettant fin à une première rébellion, réclame depuis février 2007 une meilleure insertion des Touaregs dans l'armée et surtout une répartition plus juste des revenus du secteur minier local riche en uranium. Ils ont démenti sur leur site internet avoir subi des pertes lors de l'offensive de l'armée nigérienne

Fin mai 2008, une scission est apparue au sein du Mouvement nigérien pour la justice (MNJ), avec la formation d'un mouvement dissident baptisé Front des Forces de redressement (FFR). Cette scission a été initiée par des figures connues de la cause touarègue comme l'ex-ministre Rhissa Ag Boula. Le nouveau mouvement dissident est présidé par Mohamed Awtchiki Kriska, une des figures de la révolte des Touaregs (1991-1995) qui s'était rallié au MNJ en novembre 2007 mais s'en est dissocié parce que son organisation politique est bloquée et que la population civile reste la seule victime majeure du conflit.

Les Forces armées révolutionnaires du Sahara (FARS), un groupe rebelle de l'ethnie toubou (environ 1% de la population du Niger) qui avait été dissout lors des accords de paix de 1995, s'est reconstitué et rallié au MNJ fin 2007. Ces deux mouvements ont récemment dénoncé sur leur site internet un accord signé entre le Niger et une société chinoise pour la recherche et l'exploitation du pétrole dans la région de Diffa dans l'est. Ils estiment absurde que le pétrole extrait à l'Est soit raffiné dans une usine au Sud, privant la région de Diffa de retombées économiques. Les FARS ont affirmé avoir miné la zone du Kowar (sud-est) qui abrite des gisements de pétrole pour empêcher les compagnies étrangères d'y travailler.



La Libye a dépêché des notables qui ont proposé leurs bons offices au Niger dans la résolution du conflit touareg. Ces notables sont membres de l'association populaire et sociale des tribus du Grand Sahara, créée en 2006 à Tombouctou (Mali) par le dirigeant libyen Mouammar Kadhafi. Grâce à la Libye, 25 otages (essentiellement des soldats) avaient été libérés en mars par le MNJ.

Le 25 juin, les quatre français du groupe nucléaire français Areva, enlevés quelques jours plus tôt par des rebelles touareg du MNJ, ont été libérés et remis au Comité international de la Croix rouge (CICR). Le MNJ avait déjà mené une attaque contre un des gisements d'Areva au Niger en avril 2007. Il affirme se battre pour assurer aux populations du Nord une plus grande part des revenus générés par l'uranium extrait dans la région par Areva depuis 40 ans. Areva avait signé mi-janvier un nouvel accord avec les autorités nigériennes, mettant fin à huit mois de fortes tensions avec Niamey, qui avaient conduit à l'expulsion du directeur local du groupe français.

Le gouvernement nigérien estime que la rébellion du MNJ est un épiphénomène qui verra bientôt son règlement définitif. Malgré de nombreux appels au dialogue, lancés notamment par des députés, le président Mamadou Tandja refuse toute négociation avec le MNJ, dont les chefs sont selon lui des bandits et des trafiquants de drogue. Fin mai, le président a d'ailleurs reconduit par décret et pour trois autres mois l'état de mise en garde instaurée le 24 août 2007 pour renforcer les pouvoirs d'intervention de l'armée et de la police dans la zone du conflit.

\*

\* \*

Les attaques au Mali et au Niger ont été initiées par des chefs ou des rebelles d'origine touarègue. Les autorités politiques de ces deux pays considèrent pour l'instant qu'elles sont le fait de criminels isolés plutôt que de chefs rebelles représentant une communauté et ayant de réelles revendications politiques. Il ne s'agit pas dans ce rapport de porter un jugement sur la perception qu'ont les autorités politiques sur les individus à l'origine de ces récentes attaques armées. Ces attaques sont pourtant bien réelles et nous devons en ce sens assurer un suivi de la situation, même si pour l'instant, il est difficile de dire si les autorités privilégient la négociation ou la répression.

Je tiens à noter que l'Assemblée régionale Afrique a adoptée une résolution, le 15 mai 2008 à Antananarivo, sur la situation d'insécurité dans les régions Nord du Mali et du Niger. Les parlementaires de cette région, préoccupés par cette situation, ont condamné les enlèvements et l'utilisation des mines anti-personnelles en violation des conventions internationales. Ils ont également apporté leur soutien aux gouvernements du Mali et du Niger dans la lutte quotidienne qu'ils mènent en vue de sauvegarder la paix et l'intégrité territoriale de leurs pays respectifs. Ils ont encouragé les initiatives visant à renforcer la concertation nationale et régionale afin d'assurer la sécurité, la paix et le développement dans la région Sahélo-saharienne et ils ont invité la communauté internationale à appuyer les efforts de recherche de solutions communes et concertées sur une problématique qui dépasse les frontières nationales.



## 5. BURUNDI

En l'espace de quelques mois, deux attaques ont visé des députés burundais, et ce dans un contexte de crise politique marquée par un blocage du fonctionnement à l'Assemblée.

En effet, des attentats à la grenade ont été perpétrés le 8 mars 2008 contre les résidences d'au moins quatre députés de l'opposition, dont l'ex première vice-présidente de l'Assemblée du Burundi, Mme Alice Nzomukunda. Ces élus font partie des 46 députés et sénateurs d'opposition qui ont demandé au secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, d'assurer une protection aux parlementaires et personnalités menacées de mort. Le Bureau intégré des Nations Unies (Binub) et la Mission de l'Union africaine au Burundi (Miuab) ont condamné avec vigueur ces actes de terreur injustifiés. Le Secrétaire général des Nations Unies a exhorté les autorités burundaises à continuer à porter à ce sérieux incident toute l'attention qu'il mérite et à traduire ses auteurs en justice sans retard.

Une attaque similaire avait visé, le 19 août 2007, au moins quatre hommes politiques burundais qui avaient critiqué le président Pierre Nkurunziza, alors que le pays était plongé dans une profonde crise politico-institutionnelle. Cette attaque et les attentats du mois de mars dernier n'ont pas fait de victimes et n'ont pas été résolus par les enquêteurs de la police.

Le 30 avril 2008, l'Assemblée Nationale du Burundi a achevé les travaux de la session débutée en février dernier sur un constat d'échec. Les divergences entre opposition et parti au pouvoir ont paralysé le fonctionnement de l'Assemblée qui n'a adopté aucun projet de loi en trois mois. Le Parti au pouvoir et l'opposition sont en désaccord sur la manière dont Mme Nzomukunda a été destituée puis remplacée, après avoir été radiée en janvier du parti au pouvoir au Burundi, le Conseil national pour la défense de la démocratie - Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD). L'opposition considère les deux vice-présidents burundais comme illégaux.

En 2007, les travaux de l'Assemblée du Burundi avaient également été bloqués de février à novembre, jusqu'à la mise en place d'un gouvernement de consensus comprenant les deux principaux partis de l'opposition, le Frodebu et l'Uprona. Le parti présidentiel traverse en effet une crise interne qui a conduit à l'éviction de son ancien leader, Hussein Radjabu, aujourd'hui en prison. Une vingtaine de députés lui étant fidèles avaient ensuite rejoint les rangs de l'opposition, privant ainsi le président burundais Pierre Nkurunziza de sa majorité parlementaire.

Le 2 juin 2008, le parlement burundais a débuté sa session en présence d'une cinquantaine de députés (sur les 118 que compte cette chambre), ainsi que des membres du gouvernement et du corps diplomatique. Le 8 juin, le principal parti d'opposition du Burundi, le Front pour la démocratie au Burundi (Frodebu), s'est scindé en deux officiellement avec la création d'une aile proche du pouvoir. La nouvelle aile, dénommée Frodebu nyakuri (Frodebu véritable), est dirigée par un ancien leader de ce parti et ancien président de l'Assemblée nationale, Jean Minani, et compte dans ses rangs 12 des 25 députés du Frodebu. Cette scission du principal parti d'opposition survient après la décision de la cour constitutionnelle d'autoriser la



déchéance de 22 députés exclus ou démissionnaires du parti présidentiel, et qui étaient passés dans l'opposition. Ces derniers événements ne règlent cependant pas le désaccord entre la majorité et l'opposition concernant les deux vice-présidents et qui a paralysé la session parlementaire précédente.

Par ailleurs, les travaux du Mécanisme conjoint de vérification et de suivi (MCVS), organe chargé d'appliquer l'accord de cessez-le-feu de 2006, ont été relancés le 19 mai 2008, après 10 mois de blocage.

Le 26 mai 2008, le gouvernement et les FNL ont renoncé à leurs exigences respectives pour signer une déclaration de cessation immédiate des hostilités stipulant l'arrêt sans condition des combats. La médiation sud-africaine s'est portée garante de son application. Le gouvernement et les FNL avaient déjà conclu un accord global de cessez-le-feu en septembre 2006, mais son application achoppait sur la question du partage des pouvoirs politique et militaire. Cette déclaration de cessez-le-feu intervient après une reprise des hostilités dans le pays suite à une offensive lancée par les FLN sur Bujumbura et quatre provinces du pays. Les combats ont fait plus de 120 morts.

Le chef des Forces nationales de libération (FNL), Agathon Rwaswa, est rentré à Bujumbura le 30 mai 2008, accompagné du médiateur sud-africain dans le conflit, Charles N'gakula, et de dirigeants de la rébellion. M. Rwaswa n'était pas revenu dans la capitale burundaise depuis 1988. Il a expliqué vouloir obtenir du pouvoir burundais la reconnaissance politique de son mouvement et de sa branche politique, le Parti de libération du peuple hutu (Palipehutu), dont il entend garder le patronyme. La constitution burundaise interdit toutefois les noms de partis à connotation ethnique. Il conditionne le cantonnement de ses combattants à un accord politique et militaire avec le gouvernement.

Le cessez le feu et la venue de M. Rwaswa à Bujumbura marquent une étape importante dans le parachèvement du processus de paix et relancent l'espoir de voir le Burundi tourner définitivement la page d'une guerre civile commencée en 1993 et qui a fait 300 000 morts. Néanmoins, le dysfonctionnement de l'Assemblée nationale et les attentats perpétrés contre des députés doivent nous interpeller. Nous avons par le passé effectué un suivi de la situation au Burundi et force est de constater aujourd'hui, que nous devons probablement poursuivre de nouveau ce suivi lors de nos prochaines réunions.

C'est dans cet esprit que la commission politique a fait une déclaration sur le Burundi lors de sa réunion à Strasbourg (France) les 10-11 avril 2008, et a ainsi condamné les attentats contre les parlementaires, tout en appelant à poursuivre le dialogue politique (Voir déclaration en annexe).



## 6. COMORES

L'Union des Comores est secouée depuis des années par des conflits de compétence entre les trois îles de cet archipel de l'océan Indien (Grande-Comores, Anjouan, Mohéli), dotées chacune de ses propres institutions, et l'Etat fédéral. Nous en avons fait état lors de versions précédentes de ce rapport.

L'ex-président d'Anjouan, M. Mohammed Bacar, dont la réélection en juin 2007 a été jugée illégale par l'Union des Comores et l'Union africaine (UA), a été renversé lors d'une opération militaire le 25 mars 2008. Cette opération militaire a été menée par l'armée comorienne, soutenue par plus de 1000 militaires tanzaniens et soudanais mandatés par l'UA. M. Bacar s'est réfugié le lendemain à Mayotte, où il a été aussitôt appréhendé par les autorités françaises avant d'être transféré à La Réunion, avec les 23 personnes qui l'accompagnaient.

M. Bacar a demandé l'asile politique à la France, mais le 6 mai dernier, l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) a rejeté sa requête, tout en excluant son renvoi aux Comores en raison de risques de persécution. Le colonel Bacar a comparu devant la chambre d'instruction de la cour d'appel en compagnie de 21 de ses hommes, tous actuellement assignés à résidence dans une base militaire à la Réunion. Fin avril 2008, la France avait accordé l'asile politique à deux de ses collaborateurs et l'avait refusé à six autres. M. Bacar et ses hommes ont été condamnés début juin, dans un autre procès, à 3 mois de prison avec sursis par la cour d'appel de la Réunion pour importation et détention d'armes, lors de leur fuite à Mayotte.

Les Comores ont réclamé l'extradition du colonel Mohammed Bacar afin de le juger pour atteinte à l'autorité de l'Etat, à l'intégrité du territoire national et à l'unité nationale, complicité d'homicide volontaire, de coups et blessures volontaires, viols et détournements des deniers publics. Néanmoins il n'existe pas de traité d'extradition entre les Comores et la France. Le 5 juin 2008, l'avocat général de la cour d'appel de Saint-Denis de la Réunion, a émis un avis défavorable quant à cette demande d'extradition. La cour d'appel devait rendre sa décision le 24 juin 2008.

La fuite vers l'île française de Mayotte de l'ex-président d'Anjouan, Mohamed Bacar, en mars dernier, a suscité la colère de nombreux Comoriens, qui reprochent à la France d'avoir apporté un soutien logistique à cette intervention de l'Union des Comores contre Anjouan. Des manifestations anti-françaises avaient été organisées fin mars à Moroni, à Mutsamudu et Fomboni. Le président de l'Union des Comores Ahmed Abdallah Sambi estime que le sort judiciaire de Mohamed Bacar ne doit pas altérer l'entente entre les Comores et la France.

Suite au renversement de Mohamed Bacar en mars 2008, le président de la Cour d'appel d'Anjouan, M. Lailizamane Abdou Cheik, est devenu président par intérim de cette île comorienne avec pour mission d'organiser de nouvelles élections. Je vous rappelle que l'île d'Anjouan avait fait sécession en 1997, avant de rentrer dans le giron des Comores fin 2001.





Le président de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), Ali Saïd a annoncé que les élections présidentielles de l'île comorienne d'Anjouan se dérouleraient les 15 et 29 juin 2008. Les cinq candidats qui se sont présentés - Sondi Abdou Latuf Soilihi, Moussa Toybou, Bastoine Soulaïmana, Mohamed Djaanfari et Bacari Abdou – ont paraphé un pacte de bonne conduite visant à préserver la paix civile pendant la campagne électorale.

Les élections présidentielles de l'île comorienne d'Anjouan se sont déroulées les 15 et 29 juin 2008. M. Moussa Toybou a remporté cette élection avec 52,42% des voix contre 47,58% pour son rival Mohamed Djaanfari. Le taux de participation du deuxième tour s'est élevé à 48,96%. Les missions d'observation des élections de l'UA, de la Commission de l'océan Indien, de la ligue arabe et de l'Organisation internationale de la Francophonie ont déclaré le scrutin régulier, libre, équitable et transparent.

L'Union africaine (UA) a décidé de proroger pour six mois le mandat de sa Mission d'assistance électorale et sécuritaire aux Comores (MAES), en vue d'apporter une assistance à l'archipel pour l'organisation du scrutin, et de contribuer à la création des conditions sécuritaires requises en vue de la tenue d'élections libres, régulières et transparentes. La MAES sera notamment chargée d'appuyer les efforts que déploient les autorités comoriennes en vue de la collecte des armes et munitions à Anjouan et d'aider à la mise en place d'une force de sécurité intérieure à Anjouan. L'UA a lancé un appel à tous ses Etats membres et à la communauté internationale pour qu'ils apportent tout l'appui nécessaire à la tenue de ces élections.



## 7. LA COTE D'IVOIRE

Suite à des négociations entre le Président Laurent Gbagbo et Guillaume Soro, chef des Forces nouvelles, un accord de paix inter-ivoirien a été signé à Ouagadougou le 4 mars 2007. Ce nouvel accord vise à réunifier un pays coupé en deux depuis septembre 2002, et à mettre en place les conditions devant permettre la tenue des élections générales qui sont sans cesse repoussées depuis 2005. Je vous rappelle les principales mesures prévues par cet accord :

- Formation d'un nouveau gouvernement ;
- Mise en place d'un Cadre permanent de concertation (CPC) pour superviser cet accord, composé du président Gbagbo, de Guillaume Soro, d'Alassane Ouattara, d'Henri Konan Bédié et du président burkinabè Blaise Compaoré, facilitateur de l'accord de paix inter-ivoirien de Ouagadougou ;
- Mise en place d'un comité d'évaluation et d'accompagnement de l'accord (CEA) présidé par M. Compaoré ;
- Suppression progressive de la zone de confiance (effective depuis avril 2007) ;
- Reprise de l'identification des populations en vue des élections ;
- Désarmement, démantèlement des milices et intégration à terme des rebelles à la future armée ivoirienne ;
- Interdiction de toute propagande notamment médiatique tendant à nuire à l'esprit de la cohésion et de l'unité nationale ;
- Extension de la loi d'amnistie votée en 2003 couvrant les crimes et délits liés aux troubles qui ont secoué la Côte d'Ivoire et commis entre le 17 septembre 2000 et la date de signature de l'accord, à l'exception des crimes économiques et des crimes contre l'humanité.

En novembre 2007, le président ivoirien Laurent Gbagbo et le Premier ministre Guillaume Soro avaient paraphé un accord complémentaire fixant la date des élections législatives et présidentielle au plus tard à la fin du premier semestre 2008. Devant les retards accumulés concernant la mise en place du processus électoral, le gouvernement ivoirien a décidé, par un large consensus, de reporter le scrutin au 30 novembre 2008, sur proposition de la Commission électorale indépendante (CEI). Les dates de réception des candidatures et de la campagne seront fixées ultérieurement, tout comme celle des élections législatives. Prenant acte de la détermination des protagonistes, le président burkinabè Blaise Compaoré, médiateur de la crise ivoirienne, a estimé que l'échéance du 30 novembre 2008 pourrait être respectée.



Le 24 avril, les principaux partis politiques ivoiriens ont signé un « code de bonne conduite » par lequel ils s'engagent à respecter les normes éthiques les plus élevées, avant, pendant, et après le scrutin. Les signataires s'interdisent d'utiliser la violence, de financer des milices, des groupes d'autodéfense ou des paramilitaires, et s'engagent à faire preuve de retenue dans leurs discours, à ne pas diffuser de résultats avant la proclamation officielle par la CEI, et à respecter le verdict des urnes. Le document dénonce par ailleurs l'achat des consciences, et prône un égal accès aux médias ainsi que la sécurité et la protection des journalistes.

La société Sagem, filiale du groupe Safran, avait été désignée, fin novembre 2007, comme étant l'opérateur technique chargé de l'identification générale des populations ivoiriennes, en collaboration avec l'organisme d'Etat, l'Institut national des statistiques (INS). Cette société doit mettre à jour la liste électorale datant de la dernière élection présidentielle de 2000 et enregistrer les nouveaux électeurs. La société doit confectionner de nouvelles cartes d'électeurs et de nouvelles cartes d'identité à partir de la liste révisée. Ces documents ne sont plus délivrés en Côte d'Ivoire depuis le coup d'Etat de décembre 1999.

Les jugements supplétifs, qui tiennent lieu d'extrait d'acte de naissance, ont été délivrés lors d'audiences foraines, des tribunaux itinérants qui servent à enregistrer les ivoiriens jamais inscrits sur les registres de l'état civil. Les audiences foraines qui devaient initialement se dérouler du 25 septembre au 25 décembre 2007, ont été prolongées jusqu'au 15 mai 2008, en raison du manque de moyens financiers et logistiques qui ont ralenti le déploiement des 111 équipes de magistrats sur le territoire national.

Les conditions d'obtention de la carte nationale d'identité définies par décret en décembre 2007 ont été modifiées en avril dernier : Le président de la CEI, Robert Mambé Beugré, a annoncé que la présentation du certificat de nationalité ne sera finalement pas obligatoire pour s'inscrire sur les listes électorales. Le jugement supplétif ou l'extrait d'acte de naissance seront les deux documents qui seront demandés à tout Ivoirien âgé d'au moins 16 ans qu'il soit inscrit ou non sur la liste électorale de la dernière élection présidentielle (2000).—

La signature d'un accord définitif entre l'Etat ivoirien et la société Sagem comprenant deux conventions (dont une financière), a marqué le démarrage effectif des opérations d'identification. Un décret présidentiel fixant les modalités de collaboration entre la Sagem et l'INS a été signé, ce qui a contribué au renforcement du climat de confiance, de rigueur, et de transparence. Un mode opératoire sur cette collaboration est en cours de négociations, et doit faire l'objet d'un décret.

Je tiens à mentionner que la Côte d'Ivoire a été le théâtre, à la fin de l'année 2007 et les derniers jours dans les villes de Séguéla et Vavoua, de fortes tensions imputables à d'anciens combattants inquiets de leur avenir dans le cadre du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR) relancé officiellement le 22 décembre 2007. Ce processus prévoit notamment le regroupement et le désarmement des 36 000 ex-combattants des Forces Nouvelles avec, à la clé, le versement d'une allocation forfaitaire mensuelle pendant trois mois, suivi d'une réinsertion. Certains d'entre eux devraient être intégrés dans les rangs des forces de sécurité de Côte d'Ivoire (armée, police, gendarmerie et paramilitaire), tandis que les autres rejoindront la vie civile par le biais d'un service civique récemment créé à cet effet.



Le regroupement des combattants a redémarré de façon effective le 2 mai 2008 dans les zones de Bouaké, puis de Séguéla (centre-nord de la Côte d'Ivoire), et devrait durer 5 mois et demi pour s'achever avant la tenue des élections présidentielles.

L'absence de Zacharia Koné, commandant de la zone de Séguéla, à la cérémonie officielle marquant le début du regroupement de ses éléments le 18 mai 2008, a été qualifiée d'acte « d'indiscipline » voire de tentative de « sabotage », et a entraîné son limogeage par l'ex rébellion des FN. Le soir même, quelques coups de feu d'origine inconnue ont été entendus avant un retour au calme.

Une mutinerie a éclaté à la fin juin à Vavoua et Séguéla en raison de l'annonce de l'affectation de nouveaux chefs dans cette zone. Les mutins font partie des civils recrutés par la rébellion pendant le conflit. Ceux-ci refusent de passer sous les ordres de militaires de carrière et réclamaient de meilleures conditions de vie et le versement des primes de démobilisation. Ils ont accepté il y a trois jours de cesser leur mouvement et certains à être démobilisés.

Le gouvernement s'inquiète d'un possible retard dans le programme DDR dû à des contraintes budgétaires. Les acteurs politiques ivoiriens ont également révélé des difficultés concernant le financement du processus électoral et ont demandé l'appui de la communauté internationale à l'issue de la troisième réunion du Cadre Permanent de Concertation (CPC) qui s'est tenue le 9 mai 2008 à Yamoussoukro. Les bailleurs de fonds internationaux dont la France, le Japon, et les Etats Unis ont annoncé une aide de 115 milliard de FCFA (176M€) à la Côte d'Ivoire pour financer les prochaines élections et le programme de sortie de crise.

### ➤ **Les positions et les mesures prises par l'APF**

Lors de sa réunion de Strasbourg (France), les 10-11 avril 2008, la Commission politique a exprimé le souhait que les opérations de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) et celles de l'identification générale des populations puissent être rapidement conduites à terme. La Commission a constaté avec satisfaction les avancées réalisées avec la reprise effective du regroupement des combattants et la fin des audiences foraines. Par ailleurs, la Commission politique a recommandé à l'Organisation internationale de la Francophonie de poursuivre son soutien à la transition en cours en contribuant au renforcement des capacités des institutions liée au processus électoral.

Une résolution sur la Côte d'Ivoire a également été adoptée par l'Assemblée régionale Afrique de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, réunie à l'occasion de sa XVI<sup>ème</sup> Session à Antananarivo (Madagascar) les 14 et 15 mai 2008.



## ➤ Les positions et les mesures prises par l'OIF

Un mandat a été donné à la représentation permanente de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) auprès des Nations Unies à New York afin qu'elle procède à un premier échange de vues avec les départements onusiens concernés dans la perspective d'un éventuel partenariat. Il s'agit d'explorer les actions possibles que l'OIF pourrait entreprendre, conformément aux engagements souscrits par nos Etats et gouvernements dans la Déclaration de Saint-Boniface, en ce qui concerne les formations sur le respect intégral de la politique de tolérance zéro de l'ONU à l'égard de l'exploitation et de la violence sexuelles qui mériteraient d'être dispensées à titre préventif aux contingents composant l'ONUSCI.

De plus, compte tenu de l'importance de la fonction de « certification » impartie à l'ONU à toutes les étapes du processus électoral, il semble particulièrement important que l'OIF puisse être associée à cet exercice capital pour l'acceptation des résultats, y compris par une éventuelle collaboration avec la cellule d'appui à la « certification » récemment mise en place au sein de l'ONUSCI. L'Accord de Ouagadougou signé en mars 2007 prévoit en outre que le « Facilitateur » du processus de paix inter-ivoirien, M. Blaise Compaoré, fera appel à tout autre observateur, représentant de pays et d'Organisations internationales ou inter africaine, qu'il jugera nécessaire.

Dans le suivi des recommandations du Comité d'évaluation et d'accompagnement (organe chargé de l'évaluation périodique de la mise en œuvre des mesures prévues dans l'Accord de paix), la Francophonie est appelée à se mobiliser dans le cadre de l'Organe consultatif international (OCI), afin de préciser les modes appropriés de sa contribution, en particulier dans les domaines où elle dispose d'une expertise avérée comme celle afférente au renforcement des capacités des Institutions de régulation et de contrôle, ainsi que celles concernant les médias. L'OIF est en effet membre de l'Organe consultatif international (OCI), mis en place conformément à la Résolution 1765 du Conseil de Sécurité de l'ONU du 17 juillet 2007.



## 8. GUINEE

Le 21 mai 2008, le Premier ministre Lansana Kouyaté, en fonction depuis février 2007, a été limogé et remplacé par Ahmed Tidiane Souaré, un proche du président Conté, plusieurs fois ministre (de 2005 à 2007).

Je rappelle que M. Lansana Kouyaté avait été nommé Premier ministre par le président Lansana Conté, sur proposition des syndicats, au terme d'une contestation populaire durement réprimée qui avait fait 186 morts en janvier-février 2007. Nous avons reçu cet ancien diplomate à la commission politique en tant que représentant personnel du Secrétaire général de l'OIF en Côte d'Ivoire.

Le nouveau Premier ministre M. Souaré a inscrit parmi ses priorités la réconciliation nationale et la lutte contre la pauvreté. M. Souaré s'est également engagé à continuer la dynamique amorcée par son prédécesseur concernant la révision des conventions signées entre Conakry et les compagnies minières.

Le gouvernement de M. Souaré comprend des membres de l'opposition, conformément à la demande du Président qui souhaite procéder à une large ouverture en direction de toutes les forces vives de la Nation. La formation du nouveau gouvernement a été retardée par le récent mouvement de colère des militaires guinéens qui réclamaient le paiement d'arriérés de soldes qui leur sont dus depuis 1996. Une commission avait d'ailleurs été mise en place en 2007 pour gérer ce dossier.

Les revendications des militaires se sont transformées en mutinerie, les soldats exigeant le départ de tous les généraux de l'armée. Ces événements ont été marqués par des violences ont fait au moins trois morts et des dizaines de blessés depuis leur déclenchement, le 26 mai 2008. Le chef d'état-major adjoint, le général Mamadou Sampil, avait notamment été séquestré par les soldats du plus grand camp du pays, le camp Alfa Yaya Diallo à Conakry.

Le ministre de la Défense, le général Mamadou Baïlo Diallo a été démis de ses fonctions le 27 mai, et les autorités ont versé des arriérés de primes aux militaires. Chaque soldat doit recevoir un million de franc guinéens (GNF), soit 158 euros, sur 5 millions de GNF (785 euros), et le reliquat de cette somme leur sera versé ultérieurement de façon graduelle. M. Souaré s'est prononcé pour un règlement définitif de cette question, reconnaissant que cela exige beaucoup de moyens.

Suite à ces décisions, le calme est revenu dans le pays, et les activités ont repris après plusieurs jours d'arrêt dus aux violences et aux pillages. Le président guinéen Lansana Conté a rencontré les mutins à deux reprises, et leur a demandé de reprendre le travail. Les mutins ont renoncé à leur revendication la plus radicale, le départ de tous les généraux de l'armée. Ils demandent maintenant un meilleur prix d'achat pour le riz et une amnistie pour les faits de ces derniers jours.



En réaction aux dernières violences en Guinée, plusieurs chefs d'Etat des 15 pays membres de la Cédéao ont tenu une réunion spéciale en marge de la conférence internationale sur le développement de l'Afrique (Ticad) qui s'est achevée le 30 mai 2008 à Yokohama (Japon). M. Blaise Compaoré, président du Burkina Faso et président en exercice de la Cédéao, s'est entretenu avec ses homologues qui ont estimé que les actions de certains éléments des forces guinéennes avaient mis en danger la sécurité des populations civiles et constituaient une grave menace à la fragile paix de toute la région. La Cédéao a appelé tous les Guinéens à renoncer à toute action qui pourrait plonger la région dans le conflit et l'instabilité.

Des violences ont de nouveau secoué le pays en juin lors d'affrontements entre policiers et militaires qui ont fait plusieurs morts à Conakry. Le président Conté a ordonné la libération des policiers qui avaient été arrêtés par des militaires à la suite de ces violences.

Le décret portant nomination du nouveau gouvernement, qui compte 34 ministres et deux secrétaires généraux, a finalement été signé le 20 juin dernier. Trois partis de l'opposition obtiennent chacun un portefeuille : l'UPR (Union pour le progrès et le renouveau), l'UFDG (Union des forces démocratiques de Guinée) et l'UPG (Union pour le progrès de la Guinée). Parmi les principaux partis politiques de l'opposition, seuls le RPG (Rassemblement du peuple de Guinée) et l'Union des forces républicaines (UFR) ne participent pas au gouvernement.

Par ailleurs, la Commission d'enquête indépendante chargée d'enquêter sur les violences ayant émaillé les grèves de juin 2006 et de janvier-février 2007, point central de la feuille de route gouvernementale, n'a pas encore démarré ses activités depuis sa création en mai 2007. La situation demeure donc tendue. Je vous propose de poursuivre mon suivi de la situation et d'en faire part à la commission politique lors de nos prochaines réunions si cela me semble nécessaire.



## 9. LIBAN

La crise politique libanaise a dégénéré en affrontements sanglants, au début du mois de mai 2008, entre partisans de la majorité et militants de l'opposition, dans plusieurs quartiers de Beyrouth, faisant 65 morts et 200 blessés en une semaine. Cette flambée de violence a éclaté suite à la décision du gouvernement libanais d'enquêter sur un réseau de télécommunication mis en place par le Hezbollah et de limoger le chef de la sécurité de l'aéroport de Beyrouth.

Afin de mettre un terme à ces violences et à la crise politique qui paralysait le pays depuis 18 mois, la Ligue Arabe a poursuivi ses efforts de médiation qui ont débouché sur l'accord de sortie de crise de Doha (Qatar) accepté par les parties libanaises :

Les principaux points de cet accord sont les suivants :

- Le président du Parlement convoquera une séance de la Chambre dans les 24 heures pour élire le chef de l'armée Michel Sleimane à la présidence de la République.
- Un gouvernement d'union nationale de 30 membres sera formé: 16 ministres pour la majorité, 11 pour l'opposition, les 3 autres à nommer par le président élu.
- Toutes les parties s'engagent à ne pas démissionner du gouvernement ou obstruer l'action du gouvernement.
- La loi électorale de 1960 est adoptée pour les élections législatives de l'an prochain, avec des amendements concernant les trois circonscriptions électorales de la capitale Beyrouth.
- Le recours aux armes ou à la violence à des fins politiques est interdit.
- Le dialogue reprendra pour étendre l'autorité de l'Etat sur toutes les régions du pays. Ce dialogue sera conduit par le nouveau président.
- Le renforcement de l'autorité de l'Etat sur la totalité du territoire et la détermination de ses relations avec les différentes organisations de manière à garantir la sécurité de l'Etat et des citoyens.
- Les dirigeants politiques libanais réitèrent leur engagement à s'abstenir immédiatement d'user d'un langage qui exacerbe les tensions politique ou confessionnelle, ou de s'accuser mutuellement de trahison.

Cet accord a été salué par la communauté internationale comme étant la première étape importante vers une réconciliation nationale, et un retour à une situation de stabilité politique et institutionnelle.





Le Liban était sans président depuis le 24 novembre 2007. Suite à l'accord de Doha, M. Sleimane a été élu président de la République, le 25 mai 2008, par 118 des 127 députés du Parlement libanais. M. Sleimane faisait figure de candidat de consensus depuis plusieurs mois, mais son élection butait-sur un conflit quant au partage du pouvoir.

Le gouvernement du Premier ministre Fouad Siniora est devenu démissionnaire de facto dès l'élection du nouveau président. En dépit du souhait de M. Siniora de ne pas être reconduit dans ses fonctions, les différents partis de la majorité parlementaire ont décidé à l'unanimité de le charger de la formation du nouveau gouvernement. Après avoir consulté les chefs des différents blocs parlementaires, M. Sleimane doit prochainement désigner M. Siniora pour former le prochain cabinet d'union nationale.

La question sensible de l'armement du Hezbollah fera l'objet d'un dialogue national sous l'égide du nouveau président de la République, avec la participation de la Ligue Arabe.

Le Canadien Daniel Bellemare, ancien sous-procureur général adjoint du Canada, a récemment remplacé le Belge Serge Brammertz à la tête de la commission d'enquête de l'ONU chargée de faire la lumière sur l'assassinat de l'ancien Premier ministre Rafic Harari. Ce dernier avait succédé en janvier 2006 à l'Allemand Detlev Mehlis. Le 8 avril dernier, M. Bellemare, a présenté le 10<sup>e</sup> rapport périodique de la Commission et le premier depuis qu'il a pris ses fonctions. Il a déclaré que la Commission avait acquis la preuve qu'un réseau criminel d'individus avait agi de concert pour perpétrer l'attentat contre M. Rafic Hariri. Il a également confirmé l'existence de liens entre ce réseau et des responsables d'autres attentats similaires commis au Liban. Le tribunal qui siègera aux Pays-Bas est entré formellement en vigueur le 10 juin 2007 conformément à la résolution 1757 du Conseil de sécurité.

La Commission d'enquête a apporté son concours technique aux autorités libanaises dans les enquêtes portant sur deux autres attentats ciblant des membres des forces de sécurité libanaises, le général de division François al-Hajj et le commandant Wissam Eid. Le général de brigade François el-Hajj, haut responsable de l'armée et chef des opérations au sein du commandement de l'armée, a été assassiné à la mi-décembre 2007. Il s'agissait du premier attentat visant l'armée. Le général Hajj était pressenti pour remplacer Michel Sleimane à la tête de l'armée en cas d'élection de celui-ci à la présidence de la République. Le 25 janvier 2008, le capitaine Wissam Eid a été tué dans un attentat similaire qui a fait cinq tués et 42 blessés.

Le député Antoine Ghanem a également été tué dans un attentat le 19 septembre 2007. L'APF a immédiatement exprimé son indignation et son horreur face à cet attentat qui a fait au total six morts et 56 blessés près de Beyrouth. Les auteurs de cet acte odieux et lâche devront être poursuivis et condamnés, comme ceux de tous les attentats perpétrés depuis octobre 2004. Il nous faut affirmer, haut et fort, notre attachement à la protection de l'intégrité physique de tous les parlementaires. Le siège du député Antoine Gahem est demeuré vacant depuis son assassinat.

Par ailleurs, près de 400 personnes, dont 168 militaires, ont été tuées lors des combats dans le camp de réfugiés palestiniens de Nahr al-Bared qui ont opposé l'armée libanaise au mouvement islamiste du Fatah al-Islam. L'armée s'est emparée du camp le 2 septembre 2007 au terme de combats qui ont duré 15 semaines. Des groupes islamistes extrémistes se sont en effet installés ces dernières années dans certains camps palestiniens du Liban.



➤ **Les positions et les mesures prises par l'APF :**

L'Assemblée Parlementaire de la francophonie, dans un communiqué de presse publié en mai 2008, a fermement condamné le recours à la violence et tous les actes d'agression perpétrés contre les populations civiles et tous les attentats politiques commis au Liban et notamment les assassinats de députés. Elle a appelé toutes les parties à contribuer au dialogue national en vue d'une solution politique consensuelle devant permettre la formation d'un gouvernement d'unité nationale et la mise au point d'une nouvelle loi électorale.

La commission politique de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, réunie à Strasbourg (France) les 10-11 avril 2008, a appuyé l'instauration du Tribunal spécial à caractère international destiné à juger les auteurs de l'assassinat de Rafic Hariri, ancien Premier ministre libanais, tué le 14 février 2005 à Beyrouth, et a demandé que soient diligentées des enquêtes sur les assassinats de députés.

Lors de sa XVI<sup>ème</sup> session à Antananarivo, les 14-15 mai 2008, l'Assemblée régionale Afrique de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie a également adopté une résolution sur le Liban.

➤ **Les positions et les mesures prises par l'OIF**

Le 14 mai 2008, le Secrétaire général de l'Organisation Internationale de la Francophonie, M. Abdou Diouf, s'est entretenu par téléphone avec le Premier ministre libanais Fouad Siniora, et le ministre de la justice, Charles Rizk, représentant du Liban au Conseil Permanent de la Francophonie. Il leur a fait part de sa préoccupation et de la disponibilité de l'organisation à apporter son concours en vue d'un retour à la paix et à la stabilité d'un pays qui occupe depuis toujours une place privilégiée au sein de la famille francophone.

L'Organisation Internationale de la Francophonie a salué l'élection du nouveau président libanais et a formulé le souhait que cette première étape marquera le début d'une période durable de réconciliation nationale, ainsi que le rétablissement d'une vie politique pluraliste, démocratique et apaisée. Le Secrétaire général, M. Abdou Diouf, a également rendu hommage aux efforts courageux et inlassables du Qatar et de la Ligue des Etats arabes dans la résolution de la crise libanaise.



## **10. REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, TCHAD ET CRISE DU DARFOUR**

Il convient d'aborder la crise du Darfour, province occidentale du Soudan qui n'est pas membre de la Francophonie, pour des raisons humanitaires évidentes mais également pour les dangers que pose la situation dans cette région sur deux pays francophones limitrophes, la République centrafricaine et le Tchad. Selon les Nations Unies, quelque 200 000 personnes ont été victimes de la guerre civile au Darfour qui dure depuis cinq ans et plus de 2 millions d'autres ont été déplacées, des chiffres contestés par Khartoum.

Une force mixte Nations Unies / Union africaine au Darfour (Minuad), en discussion depuis plusieurs mois, a remplacé la Mission de l'Union africaine au Soudan le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Son déploiement a été décidé par les deux organisations pour protéger les populations du Darfour mais n'a pas été complété faute d'accord avec le président soudanais Omar el-Béchar et par manque d'équipements techniques jugés indispensables au succès de la mission, notamment des hélicoptères tactiques et de transport de matériel. Il est à noter qu'un convoi de ravitaillement de cette opération a été attaqué le 8 janvier 2008 par des éléments des Forces armées du Soudan dans l'ouest du Darfour.

En avril 2008, le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, a appelé au déploiement accéléré des bataillons égyptien et éthiopien de la Minuad. La priorité devrait ensuite être donnée au déploiement des unités thaïlandaise et népalaise mais le président soudanais, Omar el-Béchar, n'avait accepté le principe du déploiement de la Minuad qu'à condition qu'elle soit à majorité africaine. M. Ban Ki Moon a par ailleurs exhorté les Etats membres à fournir le matériel d'aviation et de transport qui manque toujours à la Minuad, des équipements techniques jugés indispensables au succès de la mission.

L'envoi de l'Eufor, force européenne militaro-humanitaire qui doit surveiller les arrières de cette opération hybride UA/ONU, a été approuvé en septembre 2007 par le Conseil de sécurité des Nations Unies. Cette force doit sécuriser l'Est du Tchad et le Nord-est de la Centrafrique pour y faciliter le travail des humanitaires et surtout protéger les camps regroupant 240 000 réfugiés Soudanais du Darfour ainsi que les déplacés internes Tchadiens et Centrafricains, soit plus de 450 000 personnes au total. L'opération européenne va aussi prêter assistance aux 300 instructeurs de la Mission de l'ONU en Centrafrique et au Tchad (Minurcat) chargés de former 850 gendarmes locaux à la sécurisation des camps de réfugiés.

Son déploiement initialement prévu en novembre 2007 a aussi été retardé en raison de laborieuses négociations au sein de l'UE sur les contributions humaines et matérielles. L'Eufor, qui disposera à terme de 3700 hommes, a finalement entamé son déploiement en janvier 2008 et elle a atteint sa capacité opérationnelle minimum à la mi-mars avec un effectif de 1750 éléments, représentant onze pays dont la France avec 1051 hommes. L'Eufor devait être pleinement opérationnelle avant le début de la saison des pluies qui, dès le mois de juin, complique la circulation dans la région et devrait faire baisser l'insécurité jusqu'en octobre.



## Tchad

Le Soudan et le Tchad entretiennent des relations très tendues depuis la guerre du Darfour (ouest du Soudan) de 2003, les deux pays voisins s'accusant de déstabilisation par groupes armés interposés.

L'importante offensive rebelle venue de bases arrières au Soudan et qui s'est rendue jusqu'au cœur de la capitale N'Djamena au début du mois de février 2008 – mais sans parvenir à ses fins – en est un exemple. Après deux jours de combats, l'armée nationale tchadienne (ANT), dirigée sur le terrain par le Président Deby, a repris la situation en main. Je dois préciser que la France qui est liée au Tchad par des accords de coopération militaire technique et non par un accord de défense, a offert un appui logistique et de renseignement à l'armée tchadienne.

Les rebelles qui ont abandonné la capitale s'étaient regroupés à l'extérieur de celle-ci en attendant des renforts et les ravitaillements qui devaient venir du Soudan. Les combattants d'une rébellion soudanaise, le Mouvement pour la Justice et l'égalité (Justice and Equality Movement - JEM), à qui le Président Deby avait fait appel pour intercepter ces renforts, furent bombardés par l'aviation soudanaise le 4 février 2008 - et il faut le noter - près d'Adré en territoire tchadien.

Plusieurs dizaines de milliers de Tchadiens ont fui ces combats, certains vers le Cameroun, et des dirigeants de l'opposition ont disparu pendant plusieurs jours (un opposant est toujours porté disparu). Une commission d'enquête internationale a été mise sur pied par le gouvernement tchadien pour faire la lumière sur le parcours de ces opposants. Des représentants de la France, de l'Union européenne (UE), de l'Union africaine (UA) et de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) auront un rôle d'observateur. Les avocats des opposants ont immédiatement annoncé qu'ils récusait cette commission.

Un accord signé à Dakar le 13 mars 2008 prévoit que les deux pays cessent d'aider les groupes armés et empêchent l'utilisation de leurs territoires respectifs pour la déstabilisation de l'un ou l'autre de leurs Etats. Une des nouveautés de cet accord est la mise en place d'un groupe de contact devant se réunir une fois par mois et qui sera chargé de superviser l'application des nombreux accords de paix entre le Soudan et le Tchad.

Cette réunion survient après des combats qui ont opposé de nouveau des rebelles à l'armée tchadienne dans l'extrême est du Tchad. N'Djamena a accusé les rebelles d'avoir lancé l'offensive sur ordre de Khartoum, en violation des différents accords signés, mais l'armée soudanaise a démenti ces accusations, estimant qu'il s'agissait d'une affaire interne tchadienne.

L'imbrication des conflits soudanais et tchadiens est inquiétante et comporte le risque réel de prendre une dimension régionale et même internationale.



## République centrafricaine

La rébellion ougandaise de l'Armée de résistance du seigneur (LRA) a repris ses exactions contre les civils en Centrafrique. En plus des pillages et des incendies, plus de 150 personnes, dont 55 enfants, ont été prises en otages fin février-début mars 2008, à la suite d'attaques menées par 300 hommes armés.

Peuplée de près de 60 000 habitants, la région du Haut-Mbomou où ont eu lieu ces violences comporte des zones de non-droit où sont perpétrées chaque année de nombreuses attaques de bandes armées, notamment des braconniers soudanais souvent puissamment armés. Placée sous l'autorité d'un préfet, qui est un officier de l'armée, la localité d'Obo dispose d'un détachement des Forces armées centrafricaines (FACA). Fin mai 2008, les habitants du Haut-Mbomou ont lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle appuie le gouvernement centrafricain dans la recherche et la mise en application de solutions pour sécuriser durablement la région.

Les autorités ougandaises ont affirmé en mars que le chef de la rébellion de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), Joseph Kony, était revenu en Centrafrique, après plusieurs années passées dans le parc national de la Garamba, dans l'extrême Nord-est de la République démocratique du Congo (RDC), zone frontalière du Soudan. M. Kony et trois de ses commandants sont visés par des mandats d'arrêt de la Cour pénale internationale (CPI) pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité.

La situation dans le Nord-ouest de la République centrafricaine est tout aussi inquiétante. En effet, depuis 2005, cette région du pays est plongée dans l'insécurité provoquée par les coupeurs de route, mais aussi par les rebelles de l'Armée populaire pour la restauration de la démocratie (APRD) entraînant une paralysie partielle de l'activité économique et des déplacements massifs de civils. Près de 10 000 réfugiés centrafricains ont ainsi fui dans le sud du Tchad au mois de février, portant leur nombre à environ 53 000. Trois personnes, dont le maire de Kouï, ville frontalière du Cameroun se trouvant dans la région de Bocaranga à 450 km au Nord-ouest de Bangui ont été enlevées à la fin février 2008 par des coupeurs de route puis tuées par leurs ravisseurs. Certains éléments des forces régulières centrafricaines sont aussi accusés d'exactions dans cette région.

Il est important de noter que la force européenne (Eufor) en cours de déploiement ne sera présente que dans le Nord-est de la Centrafrique

Le président centrafricain François Bozizé a récemment mis en place par décret un comité chargé de préparer un dialogue politique inclusif entre pouvoir, opposition et groupes rebelles. Ce comité préparatoire compte cinq représentants de la majorité présidentielle, cinq des pouvoirs publics, cinq de la principale coalition d'opposition, l'Union des forces vives de la Nation (UFVN), deux d'autres partis d'opposition, cinq de la société civile et trois de groupes armés. La présidence du comité a été confiée au Centre pour le dialogue humanitaire (CDH), une organisation basée en Suisse et spécialisée dans la résolution de conflits. Les Nations Unies et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) doivent jouer un rôle de facilitateur.



Alors que les travaux du comité préparatoires du dialogue politique inclusif entraînent dans une phase décisive, l'armée centrafricaine a repoussé trois attaques de l'Armée populaire pour la restauration de la démocratie (APRD), dans la région de Bocaranga (Nord-ouest), les 3, 6, et 24 avril 2008, tuant sept rebelles. L'Armée populaire pour la restauration de la démocratie (APRD) a finalement décidé de participer à ce comité où siègent deux autres rébellions, l'Union des forces démocratiques pour le rassemblement (UFDR) de Damane Zakaria et le Front démocratique du peuple centrafricain (FDPC) d'Abdoulaye Miskine. Ces deux mouvements armés avaient signé des accords politiques avec le gouvernement centrafricain en 2007.

En avril 2008, le comité préparatoire a terminé ses travaux et remis ses conclusions, préconisant l'organisation du dialogue inclusif le 8 juin au plus tard. Conformément à ses recommandations, un accord préalable de cessez-le-feu et de paix a été conclu le 9 mai 2008 à Libreville, entre le gouvernement centrafricain et la dernière rébellion encore active en Centrafrique (l'APRD) ouvrant la voie à un règlement général de la crise centrafricaine.

Signé en présence du président gabonais Omar Bongo Ondimba cet accord est entré en vigueur immédiatement. Sans fixer de calendrier précis, le texte prévoit le cantonnement des combattants de l'APRD dans leurs zones (Nord-ouest), dans l'attente de leur désarmement, démobilisation ou intégration dans l'armée. Le gouvernement centrafricain s'est par ailleurs engagé à lancer un plan d'urgence pour la réhabilitation des zones affectées par le conflit.

L'accord de Libreville prévoit en outre l'adoption d'une loi d'amnistie générale et l'abandon de toutes les poursuites judiciaires en cours. Un des chefs militaires de l'APRD, Jean-Jacques Larmassoum, condamné en 2006 à la réclusion criminelle à perpétuité, devrait ainsi être libéré. Le président de l'APRD (et ex-ministre de la Défense), Jean-Jacques Demafouth, est lui aussi directement intéressé par ces mesures d'amnistie, puisqu'il est poursuivi pour assassinat par la justice centrafricaine et exilé en France depuis l'arrivée au pouvoir du président François Bozizé.

L'ancien président Ange-Félix Patassé, renversé par le général Bozizé en mars 2003, est quant à lui considéré comme l'inspirateur de l'APRD et a été condamné en 2006 par contumace à 20 ans de travaux forcés pour « faux et usage de faux », par la justice centrafricaine. Son sort reste incertain, et dépendra du champ d'application de la loi d'amnistie que les députés définiront. En effet, M. Patassé fait actuellement l'objet d'une enquête de la Cour Pénale Internationale (CPI) pour des exactions commises en octobre 2002 mais celui-ci n'a pas encore été inculpé. Selon François Lonseny Fall, représentant du Secrétaire général des Nations Unies pour la Centrafrique, les crimes qui relèvent de la CPI sont imprescriptibles et ne peuvent être couverts par l'immunité.

Un accord de paix global est actuellement discuté entre les autorités et les 3 ex-rebellions (l'APRD, l'UFDR, et le FDPC) signataires d'accords de paix distincts avec Bangui. Il doit être signé avant l'ouverture du dialogue politique inclusif en préparation. Initialement prévue le 8 juin, l'ouverture de ce dialogue a été différée et devrait avoir lieu dans les semaines à venir.



## ➤ **Les positions et les mesures prises par l'APF**

Réuni à Bujumbura les 1<sup>er</sup> et 2 février 2008, le Bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie a fait une déclaration concernant la crise du Darfour, insistant sur la nécessité d'impulser l'organisation d'un dialogue politique régional (Voir en annexe).

La commission politique de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, réunie à Strasbourg (France) les 10-11 avril 2008, a rappelé son attachement au respect des règles de l'immunité parlementaire et à la préservation de l'intégrité des responsables de l'opposition démocratique au Tchad. Elle a également exprimé sa solidarité aux députés tchadiens et appelé la communauté internationale à aider à la reconstruction des infrastructures détruites par les événements survenus du 1<sup>er</sup> au 3 février 2008, et en particulier le siège du Parlement. La commission a également appelé les acteurs politiques tchadiens à s'engager dans la mise en œuvre des accords du 13 août 2007 pour le renforcement du processus démocratique.

Lors de sa XVI<sup>ème</sup> Session à Antananarivo (Madagascar), les 14 et 15 mai 2008, l'Assemblée régionale Afrique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie a adopté une résolution sur les conséquences de la situation au Darfour (Soudan) et une résolution sur l'évolution de la situation politique en République Centrafricaine (Voir résolutions en annexe).

## ➤ **Les positions et les mesures prises par l'OIF**

### **Tchad**

Suite aux événements qui se sont déroulés au Tchad, le Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie, M. Abdou DIOUF, a réuni le 21 février 2008 à Paris, conformément aux textes pertinents de la Francophonie - notamment le chapitre 5 de la Déclaration de Bamako - un Comité ad hoc consultatif restreint, auquel ont participé les représentants de seize Etats et gouvernements, ainsi que le représentant de l'Union Européenne et une forte délégation tchadienne conduite par le ministre des relations extérieures du Tchad.

Les participants ont pris acte de la décision du Gouvernement tchadien de créer une Commission d'enquête, avec l'appui de la Communauté internationale, pour faire la lumière sur les disparitions des responsables politiques et ont également noté la détermination des autorités tchadiennes de poursuivre la mise en œuvre de l'Accord politique du 13 août 2007.

La Francophonie a condamné la tentative de prise de pouvoir par la force et a réaffirmé son attachement à la résolution pacifique des différends. Le Secrétaire général de la Francophonie a appelé toutes les parties au conflit à prendre sans délai toutes les dispositions nécessaires pour faciliter l'action des organisations humanitaires et a demandé aux Etats et gouvernements membres de l'OIF de se mobiliser fortement en faveur de la protection des populations civiles, conformément aux engagements de la Déclaration de Saint-Boniface. L'OIF a encouragé les initiatives internationales et les médiations à l'œuvre en faveur du retour à la paix et de l'instauration d'une stabilité régionale durable, en appuyant le déploiement de l'EUFOR, de la MINURCA et de la MINUAD.



Le Secrétaire général de la Francophonie, s'est rendu au Tchad le mercredi 27 février 2008 conjointement avec le Président de la République française et le Commissaire européen au développement. Au cours de cette visite, il s'est entretenu avec le Président Idriss Deby Itno et a participé à une réunion restreinte avec les plus hautes autorités tchadiennes, françaises et de la Commission de l'UE.

Le Secrétaire général, le Président de la République française et le Commissaire ont rencontré les représentants des partis signataires de l'Accord du 13 août 2007 et discuté avec eux de la situation politique après les événements de février. Ils ont également abordé les conditions dans lesquelles le dialogue entre toutes les forces politiques tchadiennes doit reprendre pour relancer la mise en œuvre dans les meilleures conditions de cet accord pour lequel l'OIF avec l'ONU et l'UA a été désignée comme facilitateur.

A la suite de cette visite, le Secrétaire général a demandé à la DDHDP<sup>6</sup> de mettre en œuvre, en liaison avec les autres partenaires internationaux et la partie tchadienne, les engagements concernant l'appui de la Francophonie à la Commission d'enquête sur les événements de février.

Le Secrétaire général a, en outre, décidé de désigner M. Mohamed El Hacem Ould Lebatt comme représentant spécial de la Francophonie chargé de contribuer aux efforts engagés pour rétablir le dialogue entre tous les Tchadiens pour la relance de l'Accord politique du 13 août et l'application des autres accords de paix conclus entre les partis concernés. Dans le cadre de ses activités, il s'est entretenu à Paris au mois d'avril 2008 avec les hautes autorités françaises chargées du suivi de la crise tchadienne. Ces entretiens lui ont permis d'organiser la deuxième étape de sa mission sur le terrain qui s'est déroulée respectivement à N'Djamena et à Addis-Abeba du 30 avril au 14 mai 2008.

Lors de sa mission à N'Djamena intervenue au lendemain de la mise en place d'un gouvernement d'ouverture, M. Lebatt a rencontré le nouveau Premier ministre et les membres de son gouvernement, notamment ceux issus de l'opposition. Il s'est concerté avec les acteurs politiques et sociaux, ainsi qu'avec les partenaires internationaux, et a pris part à la première rencontre, depuis les événements du mois de février, du Comité de suivi de l'Accord du 13 août qui reprend progressivement ses travaux.

Son séjour à Addis-Abeba lui a permis d'avoir d'importantes séances de travail avec les plus hauts responsables de l'Union Africaine (UA), plus particulièrement le nouveau Président de la Commission, S.E.M. Jean PING, ainsi que les représentants des partenaires internationaux impliqués dans la recherche d'une solution à la crise tchadienne, accrédités en Ethiopie et auprès de l'UA.

---

<sup>6</sup> Délégation à la Paix, à la Démocratie et aux Droits de l'Homme





## République centrafricaine

Au titre de la consolidation de l'Etat de droit, la DDHP<sup>7</sup> de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a participé activement - en partenariat avec l'Union Européenne - à la préparation et à la tenue des Etats généraux de la justice en Centrafrique qui se sont déroulés à Bangui, du 15 au 20 octobre 2007. La DDHP suit attentivement l'élaboration du Programme de réforme et de modernisation de la justice. De même, des actions de soutien au renforcement des capacités du Médiateur et de l'instance de régulation des médias sont engagées.

L'OIF a été désignée, aux cotés de l'ONU et de l'Union Africaine, comme facilitateur du dialogue politique inclusif dans le cadre du processus lancé le 30 novembre 2007 par le Président de la RCA. Depuis le 18 décembre 2007, date de lancement des travaux du comité préparatoire du dialogue, la Francophonie poursuit son assistance à cet organe. Elle accomplit cette tâche par sa présence et ses conseils en concertation avec le Bureau des Nations Unies pour la Centrafrique (BONUCA). Elle apporte aussi un appui financier inscrit au titre du fonds commun pour le dialogue, mis en place en collaboration avec l'ONU et l'Union africaine, et dont la gestion a été confiée au PNUD, sous l'égide d'un Comité de pilotage auquel la Francophonie prend également part. Le Secrétaire général de l'OIF a confié à Maître Djovi Gally, ancien Ministre des droits de l'homme du Togo, la mission de représenter l'OIF dans les travaux du dialogue politique, avec le soutien du directeur du bureau de Libreville

L'OIF participe également aux réunions du Comité des partenaires extérieurs pour le suivi de la politique et le développement (COPESPOD) créé après les élections de 2005. Ce comité, qui regroupe l'ensemble des partenaires de la RCA, examine périodiquement la situation du pays et s'efforce d'harmoniser les appuis apportés.

Le Secrétaire général de l'OIF a dépêché du 27 février au 7 mars 2008 à Bangui, Maître Gally afin de représenter l'OIF au comité préparatoire du dialogue politique inclusif, de participer à ses travaux et d'échanger avec les autorités centrafricaines, ainsi qu'avec les partenaires au développement présents sur place. Il s'est rendu à nouveau à Bangui du 12 au 24 avril 2008 où il a, tour à tour, pris part au Séminaire sur la réforme du secteur de la sécurité en Centrafrique, et rencontré les autorités nationales ainsi que les représentants des partenaires internationaux. Ce séminaire qui regroupait les principaux acteurs nationaux et de la communauté internationale à Bangui impliqués dans le système de sécurité, a eu pour but d'informer et de sensibiliser toutes les parties concernées par ce secteur sur la nouvelle approche de la réforme en vue. Cette rencontre a aussi permis de définir une stratégie multisectorielle et un plan global de cette réforme, ainsi que d'assurer l'appui coordonné des différents acteurs internationaux en fonction de leurs domaines d'expertise respectifs.

---

<sup>7</sup> Délégation à la Paix, à la Démocratie et aux Droits de l'Homme



## C. ENJEUX TRANSVERSAUX

### 11. MANIFESTATIONS CONTRE LA VIE CHERE

La conjoncture internationale est marquée depuis plus d'un an par la hausse des prix de certaines denrées de grande consommation. Aucun pays n'est épargné par cette hausse généralisée des prix mais dans certains pays, les manifestations ont provoqué d'importants dégâts matériels et des violences faisant de nombreuses victimes. Je suis d'autant plus sensibilisé à la question que le **Burkina Faso** n'a pas été épargné car d'importantes manifestations ont causé des dégâts matériels dans quatre villes : à Ouagadougou, à Bobo-Dioulasso, à Banfora et à Ouahigouya.

J'ai présenté un bref tour d'horizon sur le sujet pour en saisir l'ampleur lors de la réunion de la commission politique tenue les 10 et 11 avril 2008. Nous avons alors souhaité que les autres commissions permanentes se saisissent de cette importante question dont les enjeux sont par nature transversaux. Je constate que la commission des affaires parlementaires et la commission de la coopération et du développement ont discuté de ce thème lors de leur réunion respective, conformément à notre vœu, et que cette dernière a même désigné un rapporteur. Il faut également saluer le point d'actualité sur la crise alimentaire et la cherté de la vie qui a été inscrit à l'ordre du jour de notre séance plénière du lundi 7 juillet 2008. De plus, la région Afrique a adopté une résolution sur la crise alimentaire et la cherté de la vie lors de sa dernière Assemblée tenue à Antananarivo le 15 mai 2008 (voir résolution en annexe).

Force est de constater aujourd'hui que ce débat est maintenant « à la une » de nos médias, alors que les informations étaient plutôt fragmentaires lors de notre réunion de Strasbourg au début avril. Il faut s'en féliciter car les conséquences de la cherté actuelle de la vie sont nombreuses et comportent d'importants risques pour la stabilité de nos sociétés. Il convient je crois, que la commission politique poursuive un suivi de la situation. Permettez-moi de revenir brièvement sur certains des événements qui ont soulevé notre débat.

Deux personnes sont mortes en **Côte d'Ivoire** au début avril 2008 suite à des manifestations contre la hausse des prix des denrées alimentaires. Après ces événements, le gouvernement ivoirien a pris une série de mesures dont la mise en place du Comité interministériel de la lutte contre la hausse des prix, la suppression des droits de douane sur des produits de base comme le riz, le savon, l'huile et le lait, et la réduction de 18 à 9% de la TVA sur ces mêmes produits. Certaines denrées alimentaires avaient connu une baisse de 10 à 20% suite à ces mesures, avant de revenir rapidement aux anciens prix. Le gouvernement a également mis en place un programme de relance de sa production de riz pour atteindre l'autosuffisance en 2011, et constituer des stocks de sécurité à partir de 2017. Le projet va bénéficier d'un appui de 1,8 milliard de FCFA (2,7 millions d'euros) du Fonds international pour le développement agricole (FIDA), 1,2 milliard FCFA (1,8 M EUR) de la Banque mondiale (BM) et 500 000 dollars (211 M FCFA) de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Par ailleurs les huit pays de l'Union monétaire ouest africaine (UEMOA) ont décidé de développer leur politique agricole en vue d'accroître l'offre des denrées alimentaires et



de résoudre l'inflation. Un conseil des ministres extraordinaire tenu à Abidjan a décidé de mettre des fonds à la disposition de la Banque ouest africaine de développement (BOAD) pour financer exclusivement les projets agricoles. Lors du Sommet de la FAO tenu à Rome, le Premier ministre ivoirien Guillaume Soro a affirmé que cette crise alimentaire pouvait compromettre le retour à la stabilité de la Côte d'Ivoire.

En **Haïti**, les « émeutes de la faim » ont fait six morts début avril, ainsi que des centaines de blessés et d'importants dégâts matériels dans le pays le plus pauvre du continent américain. Ces manifestations visaient à dénoncer la pauvreté et le coût de la vie. Après avoir été sous la menace d'un vote de censure de la part de l'opposition, puis conforté par un vote de confiance fin février 2008 lors d'une séance d'interpellation au Parlement haïtien sur la cherté de la vie et la politique économique, le Premier ministre haïtien M. Jacques-Edouard Alexis a finalement été renversé en avril 2008 par une motion de censure votée à l'unanimité des 16 sénateurs présents, insatisfaits de sa gestion face à la montée des prix des produits de consommation et de la contestation populaire. En mai, le président haïtien René Préal a participé au Nicaragua à un Sommet de chefs d'Etat et de gouvernement de l'Amérique latine et la Caraïbe sur la crise alimentaire. La Banque mondiale, la FAO, le PAM mais aussi des pays comme le Canada, la France, les Etats-Unis, et le Brésil ont déjà annoncé une augmentation de leur aide pour Haïti. Cependant, les prix des denrées alimentaires continuent de grimper à Port-au-Prince en dépit de mesures annoncées par le président René Préal.

Au **Cameroun**, plus de 700 personnes ont été arrêtées lors des émeutes de fin février 2008 et ont été récemment condamnées à des amendes et/ou à des peines de prison allant de trois mois à six ans. La plupart des condamnations ont été prononcées dans la province du Littoral, dont fait partie Douala, la capitale économique du pays où avaient éclaté les premiers incidents violents. Le président de la République a accordé la grâce à ceux qui ont été condamnés à l'exception de ceux qui sont en fuite. Le Cameroun a été secoué par de graves troubles en marge d'un mouvement contre la cherté de la vie et aussi, il est vrai, d'un mouvement d'opposition à un projet de révision constitutionnelle qui permettrait d'éliminer la limitation du nombre des mandats présidentiels. Les affrontements entre forces de l'ordre et manifestants ont fait entre 40 et 100 morts selon les sources. Le gouvernement a annoncé des mesures en faveur du pouvoir d'achat mais les prix du riz ont continué à augmenter sur les marchés, tout comme ceux de la plupart des autres denrées alimentaires. Début juin, le gouvernement camerounais a relevé les prix des deux types de riz les plus consommés dans le pays, en hausse de 15% et 21%, trois mois après la suspension des taxes et droits de douane à l'importation ordonnée début mars par le président Paul Biya à la fin des émeutes

Vingt-quatre personnes ont aussi été arrêtées fin mars à Dakar lors d'une manifestation - qui avait été interdite - contre la vie chère au **Sénégal**. Ce rassemblement, qui visait à protester contre la hausse récente des prix de plusieurs produits de première nécessité dont le riz, le lait, l'huile et le savon, a dégénéré en heurts entre manifestants et forces de l'ordre qui ont fait usage de gaz lacrymogènes et de matraques dans un quartier populaire de Dakar.

En **Mauritanie**, des manifestations contre le coût de la vie a fait un mort et 13 blessés dans le sud du pays en novembre de l'année dernière. Entre mars 2007 et mars 2008, le prix de la tonne de riz a augmenté de 78% et celui du blé de 92%. Le président mauritanien Sidi Mohamed Ould Cheikh Abdallahi a récemment annoncé le lancement d'un vaste programme d'urgence pour



faire face au renchérissement des prix des denrées de première nécessité. Ce programme d'urgence qui sera soumis au parlement mais qui comprend des aspects exécutables dans l'immédiat, coûtera à l'Etat plus de 28 milliards d'Ouguiyas (environ 75 millions d'euros) qui s'ajouteront à 8 milliards d'ouguiyas (21 millions d'euros) déjà prévus dans le cadre du budget en vigueur. Le président mauritanien a notamment annoncé la levée des droits de douane sur le riz importé et la stabilisation du prix du blé grâce à une subvention de l'Etat à hauteur de 50%, ainsi que ceux des aliments pour bétail à hauteur de 20% environ. L'Etat accordera également à ses travailleurs une augmentation de salaire de 10% à partir de juillet prochain et œuvrera à la stabilisation des prix de l'eau, du gaz et de l'électricité avec une subvention pouvant atteindre 5,5 milliards d'ouguiyas (15 millions d'euros). En mai, l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) a signé avec la Mauritanie trois accords portant sur une enveloppe globale de près d'un million d'euros, dans le cadre de l'initiative spécifique prise par le directeur général de la FAO, pour faire face à la hausse des prix des produits alimentaires en Afrique. Il s'agira de la fourniture de semences, du renforcement des capacités de production de ces familles par l'augmentation des superficies agricoles et l'encadrement des producteurs.

Ces exemples démontrent que nous risquons d'entrer dans une zone de turbulence en raison d'un éventuel ralentissement de l'économie mondiale et de l'augmentation avérée du prix des matières premières, notamment du pétrole. La solidarité internationale, et au premier chef la solidarité au sein de notre espace francophone, deviendra dans ces conditions un enjeu de taille.

Lors du sommet de la FAO qui s'est tenu à Rome début juin 2008, les délégués des pays membres ont adopté par acclamation une déclaration finale dans laquelle ils s'engagent à lutter contre la faim dans le monde, et appellent à une augmentation de la production alimentaire, une levée des restrictions commerciales sur les produits agricoles (tarifs douaniers, etc.). Toutefois, ils ne se sont pas prononcés sur la question des biocarburants ni des subventions agricoles. Le sommet de la FAO a permis de recueillir plus de 6,5 milliards de dollars de promesses de dons pour lutter contre la faim et la pauvreté.



## CONCLUSION

Nous avons constaté en introduction qu'aucune section membre de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie n'était formellement sous le coup d'une mesure de suspension ce qui constituait un précédent en 10 ans d'application de cette mesure.

Le bref tour d'horizon des situations de crise qui prévalent au sein de l'espace francophone démontre cependant que nous sommes loin de la coupe aux lèvres. Nous remarquons ainsi que la situation est loin d'être consolidée dans certains pays en sortie de crise et que d'autres, au contraire, s'engouffrent dans une spirale de violence.

Nous aurons à poursuivre notre suivi de la situation en **Mauritanie** et en **République démocratique du Congo** puisque la mise sous observation ne pourra être levée qu'en 2009. En revanche, je rappelle que nous devons décider à Québec de la levée ou non de cette mesure pour **Haïti**.

Je vous propose également de maintenir notre attention sur certaines des situations abordées dans ce rapport, particulièrement celles au **Nord du Mali et du Niger**, au **Burundi**, en **Côte d'Ivoire**, en **Guinée**, au **Liban**, en **République centrafricaine** et au **Tchad**.

Je serai bien sûr à l'affût de l'actualité au sein de l'espace francophone et porterai aussi une attention particulière aux activités de l'Organisation internationale de la Francophonie. Je ferai rapport de mon suivi et de mes observations lors de la prochaines réunion de la commission politique.

